

Une éducation pour toutes et tous, sans discrimination !



Résultats de la journée d'étude « Réfugie-é-s – Education, intégration et émancipation » du 7 septembre 2019 à Berne, Campus Muristalden.

ssp  vpod





Contributions à la journée d'étude
« Réfugié-e-s – Education, intégration
et émancipation »
du 7 septembre 2019 à Berne.

Education pour les exilé-e-s

**Tout le monde a droit à l'éducation.
Nous lançons une campagne pour que
les réfugié-e-s puissent également
exercer ce droit.**

**04 Une éducation pour toutes et tous,
sans discrimination !**

Nos revendications.

**08 Une formation égale pour toutes et
tous – aussi pour les exilé-e-s !**

Katharina Prelicz-Huber, présidente du SSP et
conseillère nationale des Verts, sur la mise en
œuvre du droit à l'éducation pour les réfugié-e-s.

10 Contre la machine à renvois !

La restructuration du secteur de l'asile se fait au
détriment des demandeurs d'asile.

**11 Catastrophe humanitaire et
absurdité bureaucratique**

Sur l'accord de Dublin et ses règlements.

13 Une sélection de photos

**14 Quels sont les besoins pour
l'intégration scolaire ?**

Sur les besoins des enfants exilés et de leurs
enseignant-e-s.

**19 Les « jeunes arrivés tardivement en
Suisse », une notion construite**

Confrontation entre un discours en matière de
politique de formation axée sur les déficits et les
contre-stratégies des jeunes.

24 La solidarité est indispensable

Engagement dans la zone de conflit entre le
travail gratuit et la résistance politique.

**26 De meilleures chances pour les
jeunes exilé-e-s**

Pour une formation réussie, il faut tout d'abord
améliorer les offres d'intégration.

28 Et si on les écoutait ?

Résultats de l'atelier « Comment le travail social
peut-il améliorer l'accès à l'apprentissage » ?

29 Soyez critiques et engagez-vous !

Le message de salutation de la directrice
bernoise de l'instruction publique et de la culture,
Christine Häsler.



Zeitschrift für
Bildung, Erziehung
und Wissenschaft

Numéro spécial en français
Avril 2020

Numéro spécial concernant la Journée
d'étude : Réfugié-e-s – Education, intégration
et émancipation du 7 septembre 2019 à Berne.

Impressum

vpod bildungspolitik

Birmensdorferstr. 67

Postfach 8279, 8036 Zürich

Tel : 044 266 52 17

Fax : 044 266 52 53

E-Mail : redaktion@vpod-bildungspolitik.ch

Editeur : Organe responsable au sein du
SSP-VPOD

Prix du numéro special : Fr. 8.–

Composition : Macintosh

Graphisme : Sarah Maria Lang, Brooklyn

Imprimeur : Ropress, Zürich

ISSN : 1664-5960

Tirage : 1000 exemplaires

Photo de la page de couverture :
Florian Thalmann

Rédaction du numéro spécial
Responsable droit de la presse :
Johannes Gruber

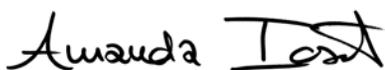
Ont collaboré à ce numéro :

Heiner Busch, Réjane Fauser, Hanna Gerig,
Christine Häsler, Marianne Hochuli, Amanda Ioset,
Bettina Looser, Urs Loppacher, Kathrin Oester,
Katharina Prelicz-Huber, Markus Truniger

Notre journée d'étude « Réfugié-e-s : éducation, intégration et émancipation » a été un succès. Le 7 septembre 2019, 200 personnes de toute la Suisse se sont réunies au Campus Muristalden à Berne : des professionnel-le-s du domaine social et éducatif, des membres du SSP et de Solidarité sans frontières, des personnes actives au niveau syndical et politique, et enfin, des exilé-e-s directement concernés. Ensemble, nous avons dressé un état des lieux critique des possibilités de formation des exilé-e-s en Suisse. Nous avons échangé nos expériences et discuté des revendications à adresser au monde politique pour que le droit à l'éducation garanti par la Constitution suisse soit également valable pour les personnes exilées.

Le comité d'organisation de la journée d'étude avait préparé un texte de onze revendications intitulé « Une formation équivalente pour toutes et tous – Non à la discrimination des exilé-e-s ! ». Sur la base des discussions qui ont eu lieu à la journée d'étude et des propositions de modifications, nous avons retravaillé ce document. Nous avons ajouté de nouveaux chapitres précisant les bases juridiques de nos revendications, évoquant les conditions pour de bonnes formations pour les adultes et décrivant les besoins spécifiques des femmes en matière d'éducation. Les propositions de modifications avaient principalement pour but d'éviter que quiconque soit exclu des offres éducatives en raison de son origine, de son sexe ou de son âge. Aux pages 5 à 7, vous trouverez les quatorze revendications qui ont finalement été adoptées le 18 janvier 2020 lors d'une rencontre à Berne. Durant les prochaines semaines, nous allons pré-

parer, sur la base du document de revendications, une campagne pour le droit à l'éducation des personnes exilées en Suisse. Nous demandons des ressources suffisantes pour l'intégration dans les structures ordinaires, des modifications de la loi sur la formation professionnelle et de la loi sur la formation continue, une amélioration de la reconnaissance des diplômes, mais également un monitoring critique de l'actuel Agenda Intégration Suisse de la part de la Confédération et des cantons – les thèmes pour notre campagne ne manquent pas. Des revendications fondamentales concernent la sécurité du séjour, en particulier pour les jeunes qui ont signé un contrat d'apprentissage ou l'ont déjà commencé. Les discussions sur la politique migratoire sont souvent difficiles en Suisse. Il y a néanmoins des victoires, comme l'adoption par le Grand Conseil du canton de Berne d'une nouvelle loi qui prévoit que le canton demande une autorisation pour cas de rigueur pour les personnes ayant entamé une formation ou conclu un contrat de travail fixe. Il était aussi encourageant de sentir l'unité et la motivation qui régnaient pendant la journée d'étude : ensemble, défendons une éducation pour toutes et tous !



Amanda Ioset
Solidarité sans frontières



Johannes Gruber
ssp-vpod bildungspolitik

Une éducation pour toutes et tous, sans discrimination !

En Suisse, l'accès des exilé-e-s à une formation complète n'est pas équivalent à celui d'autres personnes. Cette discrimination doit être supprimée et les offres de formation pour les exilé-e-s doivent être élargies de manière substantielle, surtout dans le domaine post-obligatoire.

Le 7 septembre 2019, 200 spécialistes et personnes engagées en provenance du secteur social et de l'éducation se sont rencontrées dans le cadre d'une journée d'étude nationale organisée par le Syndicat suisse des services publics (SSP) et l'organisation nationale de défense des migrant-e-s et requérant-e-s d'asile Solidarité sans frontières (SOSF). Les participant-e-s à cette conférence ont discuté du texte d'orientation « Une éducation pour toutes et tous, sans discrimination ! », qui présente une analyse de la situation et contient des revendications concrètes. Ce texte a été remanié sur la base de la discussion de la journée d'étude pour ensuite être adopté le 18 janvier 2020 lors d'une réunion du réseau, à laquelle tous

les participant-e-s ont été invités. C'est sur cette base que nous entendons mener une campagne ces prochains mois, laquelle sera adressée à la Confédération et aux cantons. Le texte d'orientation peut être téléchargé sous : <https://ssp-vpod.ch/downloads/formation/journee-detude-refugie-e-s-education-integration-et-emancipation/une-education-pour-toutes-et-tous-sans-discrimination.pdf>

Les diverses revendications sont imprimées ici sur les pages 5 à 7 :



Discussion en plénière
lors de la journée d'étude
« Réfugié-e-s – Education,
intégration et émancipation »
du 7 septembre 2019 à Berne.

Revendication 1 Des discours axés sur les droits humains, une participation des personnes exilées

Les acteurs/-trices de la société civile, les autorités responsables – dont font partie les autorités de l'instruction publique – ainsi que les médias sont invités à veiller à ce que leur discours sur les exilé-e-s se fonde sur les droits humains et les valeurs fondamentales inscrites dans la Constitution fédérale : adopter un discours respectant de manière identique la dignité de toutes les personnes, et prônant la non-discrimination et la solidarité.

Dans chaque débat, il convient d'accorder aux exilé-e-s un espace et du temps pour qu'ils/elles puissent s'exprimer eux/elles-mêmes et être écouté-e-s. Il convient de prendre en considération les ressources des exilé-e-s et de les reconnaître comme sujets. Le personnel spécialisé devrait régulièrement soumettre son propre langage et ses activités professionnelles à une autoréflexion sensible à toute forme de préjugé et de discrimination.

Revendication 2 Des procédures et un hébergement adaptés aux besoins des enfants et des familles sont nécessaires

Après le premier accueil dans les centres fédéraux, les familles, les enfants et les « mineurs non accompagnés (MNA) » doivent rapidement être affectés à un canton et une commune et y être hébergés dans un appartement. Les enfants doivent pouvoir y fréquenter les écoles publiques. Ils doivent bénéficier aussi rapidement que possible d'un environnement sûr et aussi stable que possible, dans lequel ils ont des personnes de référence fixes : c'est ce dont ils ont urgemment besoin, après une fuite et un voyage dans des conditions stressantes. Les conditions d'hébergement doivent répondre

aux besoins des enfants et des familles : il faut un hébergement protégé dans des logements adaptés, situés en dehors des grands centres et des centres d'hébergement d'urgence. Les MNA doivent être hébergés aussi rapidement que possible dans des foyers ordinaires pour jeunes ou dans des familles d'accueil et y bénéficier d'un suivi intensif sur le plan socio-éducatif. Cela doit se faire sous la surveillance d'un office spécialisé en la matière.

Revendication 3 Un accès précoce à l'accueil et à l'éducation pour les enfants, des offres de conseil pour les parents

Les travailleurs/-euses sociaux/-ales qui conseillent les exilé-e-s doivent soutenir les parents, de manière à ce que les enfants puissent utiliser les offres d'éducation et d'accueil précoce, à savoir les lieux d'accueil de l'enfance et les garderies, et ainsi entrer en contact avec d'autres enfants pour apprendre ensemble. Les parents exilés devraient bénéficier de conseils pour les soutenir dans l'éducation de leurs enfants dans le contexte suisse. Le cas échéant, les coûts de structures d'accueil de l'enfance, de groupes de jeux et d'accueil de jour doivent être assumés par l'aide sociale. Le personnel qualifié doit être formé et se perfectionner en matière de promotion du développement de l'enfant, p. ex. dans les domaines de la promotion linguistique, de l'apprentissage social et de la collaboration avec les parents.

Revendication 4 Une participation immédiate à l'enseignement de base, en bénéficiant d'un soutien particulier et sur une base égalitaire

La scolarisation des enfants en âge d'être scolarisés, y compris de ceux en âge d'aller au jardin d'enfants, doit se faire immédiatement

et dans les écoles de la commune de domicile, car chaque enfant a droit à un enseignement scolaire.

Cette règle s'applique aussi lors d'un séjour temporaire dans les centres ; dans ce cas, on peut éventuellement mettre sur pied des classes d'accueil particulières, mais dans les locaux scolaires des écoles publiques. Les conditions d'apprentissage des enfants exilé-e-s ne doivent pas être moins bonnes que celles des autres. Les horaires hebdomadaires doivent correspondre à ceux prévus pour les différentes catégories d'âges des enfants dans le système ordinaire. Il convient de préciser les programmes d'étude prévus pour la première année. Ils doivent intégrer l'apprentissage de la langue locale jusqu'au niveau A2 et, si nécessaire, de l'alphabétisation, de l'orientation sociale ainsi que de la culture générale ; ils doivent englober toutes les branches scolaires de l'école obligatoire. Les salles d'école et l'équipement scolaire doivent correspondre aux normes en vigueur dans les écoles obligatoires ordinaires. Les enseignant-e-s doivent être qualifiés et suivre une formation continue sur des questions spécifiques telles que l'enseignement des langues et la gestion des traumatismes. Des enseignant-e-s pour l'allemand/le français comme deuxième langue doivent soutenir les enfants dans leur scolarisation, en appui des enseignant-e-s des classes ordinaires. Les passages d'un lieu de scolarisation à un autre doivent être planifiés et soigneusement coordonnés. Les décisions en matière d'attribution doivent être prises pour le bien des enfants (et non sur la base de considérations découlant de la politique d'asile).

L'objectif primordial doit être de faire en sorte que tous les enfants participent le plus tôt possible à une classe ordinaire. Une scolarisation dans une classe d'accueil doit être aussi courte que possible et ne doit durer plus d'un an que dans des cas exceptionnels

et justifiés. Des ressources supplémentaires sont essentielles pour soutenir l'éducation inclusive des enfants exilé-e-s dans les classes ordinaires. Les enseignant-e-s ordinaires doivent recevoir le soutien dont ils/elles ont besoin dans leur travail, jugé nécessaire au niveau pédagogique. Il faut des enseignant-e-s d'allemand/français comme seconde langue et, si nécessaire, des enseignant-e-s spécialisés qui aident les enfants dans la scolarisation, en plus des enseignant-e-s de la classe ordinaire. Tout l'école, et en particulier aussi la direction, est responsable d'une inclusion réussie. Il est important que les parents des enfants soient bien informés et impliqués. Le recours à des interprètes interculturels s'avère nécessaire à cet égard.

Tous les enseignant-e-s doivent déjà, lors de leur formation aux HEP, être préparés à travailler avec les enfants exilé-e-s. Ils devraient être en mesure de poursuivre leur formation dans des domaines spécifiques tels que l'enseignement des langues et la gestion des traumatismes. Un coaching sur le lieu en question ainsi que l'intervision et la supervision sont recommandés. Les enseignant-e-s des classes d'accueil et des cours d'allemand/français comme seconde langue doivent posséder une qualification supplémentaire correspondante.

Revendication 5

Un cursus de formation à plein temps pour tou-te-s dans le domaine postobligatoire

Ce que le droit de l'enfant et la Constitution fédérale demandent, à savoir le droit à un enseignement scolaire de base pour toutes et tous, doit être obligatoirement garanti jusqu'à 18 ans révolus et devrait aussi être accessible à tou-te-s par la suite. La Confédération et les cantons se sont fixé comme but officiel que les exilé-e-s jusqu'à 25 ans obtiennent un diplôme de niveau secondaire II (diplôme professionnel ou de gymnase). L'Agenda Intégration doit donc logiquement aussi inclure le droit pour toute personne exilée, y compris les personnes ayant le livret N ainsi que celles qui ont été déboutées, de pouvoir accéder à la formation postobligatoire.

La réalisation de cet objectif implique des offres de formation à plein temps pour toutes les personnes qui immigreront en Suisse et qui ont atteint l'âge de la formation postobligatoire:

- a)** durant la « première intégration », ce qui signifie l'apprentissage de la langue locale jusqu'au niveau A2, si nécessaire l'alphabetisation, l'orientation sociale et la culture générale ;

- b)** durant les années de préparation professionnelle, pour la continuation de l'apprentissage de la langue jusqu'au niveau B1 ou jusqu'au niveau C2, en fonction du potentiel de chacun-e, pour un élargissement de la culture générale et pour la préparation du

choix d'une profession ; il faut également des offres transitoires, avec des cours de langue jusqu'au niveau C2 et avec une introduction à la formation académique préparant les personnes disposant d'un grand potentiel d'apprentissage à accéder à l'enseignement du degré secondaire et aux hautes études ;

- c)** durant les préapprentissage d'intégration ;

- d)** en cas de besoin, il doit être possible de rattraper une formation scolaire de base qui ferait défaut.

Ces offres doivent être bien structurées entre elles, et – en fonction des conditions et évolutions individuelles – doivent durer de 2 à 4 ans, jusqu'à ce que l'accès à une formation régulière (formation de base professionnelle AFP ou CFC, gymnase ou université) soit possible. Il faut veiller à ce que les offres temporaires permettent le plus de contacts sociaux possibles avec la population suisse environnante. Pour trouver des filières individuelles appropriées, les jeunes exilé-e-s ont en outre besoin de conseils individualisés ainsi que d'un encadrement approfondi sur plusieurs années par des mentors et des coachs.

Revendication 6

Reconnaissance des ressources et diplômes des exilé-e-s

Les cursus scolaires précédents l'arrivée en Suisse, de même que les compétences et expériences extrascolaires doivent systématiquement être détectés, enregistrés et utilisés en vue d'une formation. Tant les compétences apportées par les exilé-e-s que toutes les étapes de formation en Suisse doivent être documentées, par exemple dans des documents d'apprentissage ou des portefeuilles. Des procédures simplifiées de reconnaissance des diplômes sont nécessaires et, le cas échéant, une clarification des parties de formation manquantes s'impose en vue de l'équivalence des diplômes.

Les personnes disposant d'un grand potentiel d'apprentissage devraient être acceptées au cas par cas (au minimum à titre probatoire) dans les gymnases et hautes écoles « sur dossier » ou sur la base d'évaluations et ce, sans obstacles formels infranchissables. Ces personnes devraient recevoir un coaching, afin de combler d'éventuelles lacunes. Il est important que les enseignant-e-s, les directions d'école, les travailleurs/-euses sociaux/-ales, les conseillers/-ères en orientation professionnelle et aux études adoptent une attitude bienveillante et axée sur les ressources et qu'elles soutiennent des parcours de formation aussi ambitieux que possible et correspondant au potentiel, aux capacités, aux intérêts et aux souhaits des exilé-e-s. Il convient de mettre en place des cours de préparation financièrement abordables pour l'examen d'équivalence de la maturité (ECUS) ainsi que pour l'accès aux hautes écoles.

Revendication 7

Permettre à tou-te-s l'apprentissage tout au long de la vie

Dans le cadre de la formation continue encouragée par l'Etat (selon la loi sur la formation continue, LFCo), la priorité doit être la mise en place d'offres destinées à tou-te-s, y compris aux exilé-e-s, et permettant de rattraper la formation de base, et, si besoin est, de cours de langues allant jusqu'au niveau C2 ainsi que des formations continues sur le plan professionnel. Les personnes âgées de plus de 30 ans doivent également avoir la possibilité d'acquérir des connaissances fondamentales et des compétences conformes à l'enseignement scolaire de base et à la formation continue dans le cadre d'une formation de rattrapage.

Revendication 8

Tenir compte des besoins spécifiques des femmes

Des espaces protégés ainsi qu'une sensibilisation aux situations spécifiques des genres dans les centres d'hébergement collectifs sont les conditions à remplir pour que les femmes se sentent en sécurité et qu'elles puissent s'engager dans des processus d'apprentissage. Des espaces protégés dans lesquels les femmes peuvent se réunir, échanger leurs expériences, apprendre de nouvelles langues et bénéficier de conseils doivent aussi être créés dans les communes et les villes. Au niveau des offres de formation et d'occupation, il convient de veiller à ce que les lieux et les horaires des cours soient adaptés à des femmes ayant des familles. L'accueil des enfants doit être assuré. Les compétences dont disposent les femmes et qu'elles ont acquises de manière informelle doivent être valorisées. Le personnel spécialisé dans la prise en charge et dans la formation doit respecter un code de conduite marqué par une sensibilisation aux questions spécifiques aux genres.

Revendication 9

Des programmes d'occupation assortis de conditions usuelles, de parts de formation et de passerelles permettant d'accéder à des formations et au premier marché du travail

Les personnes sans travail devraient accéder à des offres de formation gratuites – et ne pas être simplement « parquées » dans des programmes d'occupation. Lorsque des programmes d'occupation sont proposés, ces derniers doivent englober des parts de formation professionnelle et d'apprentissage de la langue. Les personnes concernées doivent recevoir des conseils et bénéficier d'un encadrement, pour pouvoir accéder à d'autres formations. Les rémunérations dans

les stages et offres d'apprentissages professionnels similaires doivent correspondre aux salaires usuels appliqués dans les stages et pré-apprentissages.

Revendication 10 **Des thérapies et un environnement propice à la guérison sont nécessaires pour apaiser les traumatismes**

Des thérapies adaptées permettent, d'une part, d'encourager le processus d'apprentissage d'enfants et d'adultes traumatisés. D'autre part, une structuration de la journée sécurisante et porteuse de sens ainsi que des relations constructives dans les écoles et les formations ont un effet curatif par rapport aux traumatismes. Les enseignant-e-s ainsi que les formateurs/-trices devraient s'engager pour que les personnes concernées puissent bénéficier de thérapies adaptées à leur situation. C'est aussi valable pour les exilé-e-s en situation de handicap, pour lesquelles des offres de formations appropriées sont nécessaires. Dans les services de psychologie scolaire et dans les soins psychiatriques, le nombre de places en thérapie des traumatismes doit être augmenté et les qualifications du personnel doivent être améliorées par rapport à ces questions. Les responsables ainsi que le personnel qualifié des domaines de l'asile et de l'éducation doivent veiller à pouvoir reconnaître et éviter dans leurs activités les effets traumatisants ou ravivant les traumatismes.

Revendication 11 **Des perspectives d'avenir par une régularisation du séjour**

Au moins pour tous les enfants, jeunes et familles vivant en Suisse depuis 2 ans, les autorités doivent prévoir une régularisation du séjour. Cela est fondé sur la protection particulière des enfants que les droits de l'enfant et la Constitution fédérale prescrivent. C'est ainsi que les enfants et jeunes peuvent se développer, se former, construire un avenir et devenir des membres responsables de la société.

Les jeunes personnes en cours de formation devraient pouvoir terminer les formations qu'elles ont commencées, y compris lorsqu'elles ont reçu une décision négative à leur demande d'asile.

Revendication 12 **L'éducation des exilé-e-s comme compétence des structures ordinaires, investissement de davantage de ressources financières**

Il est indispensable que l'instruction publique soit compétente pour les besoins éducatifs de toute personne vivant en Suisse, y compris les requérant-e-s d'asile ou les

personnes sans statut reconnu. Le domaine de l'éducation – contrairement à celui de l'asile et de l'intégration – ne doit pas faire de différence en fonction du statut de séjour. C'est l'école publiques des cantons respectifs qui est responsable des offres de formation professionnelle. La scolarisation doit être financée par les cantons et les communes ; selon la loi sur l'asile, la Confédération paie une contribution pour les enfants des centres fédéraux. Dans le domaine de la formation postobligatoire, ce sont la Confédération et les cantons qui sont compétents (dans le domaine de la formation professionnelle, en coopération avec les organisations du monde du travail (OrTra), c'est-à-dire pour le choix d'une profession et d'une école professionnelle, ainsi que pour le choix d'une école du degré secondaire ou pour une haute école). Il leur incombe de compléter leurs offres, de sorte que les exilé-e-s puissent y accéder. Les offres de formation dans les structures ordinaires ont en général un coût plus élevé que les offres bon marché des structures parallèles. Les premières impliquent par conséquent des budgets de formation plus élevés, mais promettent aussi de meilleures chances de succès. Une éducation égalitaire signifie que l'Etat doit investir autant pour les exilé-e-s que pour l'éducation des autres jeunes. Pour les personnes ayant besoin d'un soutien particulier, des moyens financiers plus élevés s'imposent. Le financement des offres de formation doit être assuré par l'Etat, soit par des offres qu'il finance directement, soit par l'aide sociale ou par des bourses. Pour la « première intégration », la Confédération a triplé ses contributions par le biais de l'Agenda Intégration. Dans ce contexte, les cantons doivent également augmenter leurs investissements de manière significative.

Il doit être possible pour les requérant-e-s d'asile, les personnes admises à titre provisoire et les sans-papiers régularisés d'accéder à des bourses. Les bourses versées doivent couvrir les besoins vitaux. Les hautes écoles devraient mettre des moyens à disposition des étudiant-e-s peu favorisés financièrement par le biais d'un fonds social (réduction ou exemption des frais d'inscription, cours de langues gratuits, prise en charge des coûts de matériel et de transport).

Revendication 13 **Des conditions de travail sûres et une haute qualité de travail du personnel spécialisé**

Même si la migration forcée est sujette à des fluctuations, il y a lieu d'engager le personnel spécialisé de manière fixe, sur un pied d'égalité avec le personnel d'autres offres ordinaires de formation et de prise en charge. Il est important d'élaborer, d'assurer et de soigner à long terme la continuité ainsi que le savoir professionnel. C'est la raison pour

laquelle la baisse du nombre de demande d'asile déposées en Suisse ne doit pas mener à une réduction de personnel. Au contraire, cette situation doit être utilisée aux fins d'une intensification et extension qualitative des offres de formation et de prise en charge de même que pour combler les lacunes dans la formation des exilé-e-s.

Pour améliorer la qualité des offres, des personnes ayant elles-mêmes un parcours migratoire doivent être engagées – de manière ciblée – en tant qu'interprètes interculturels, enseignant-e-s, assistant-e-s scolaires, éducateurs/-trices sociaux/-ales et « médiateurs/trices ». Le personnel spécialisé doit être soutenu par les hautes écoles au moyen de formations (continues) ciblées à propos du travail avec les exilé-e-s. Les syndicats devraient soutenir le personnel pour qu'il puisse s'organiser syndicalement, et ils devraient s'engager avec ce dernier pour défendre ses intérêts. C'est pourquoi ils doivent bénéficier d'un libre accès aux institutions et lieux où travaille ce personnel.

Revendication 14 **Engagement de la société civile en faveur de la formation**

Les initiatives de formation provenant d'associations et d'organisations de bénévoles sont nécessaires pour accompagner de manière critique les offres de formations proposées par l'Etat. Il est judicieux que les organisations concernées se regroupent, afin de s'engager en faveur des intérêts des exilé-e-s pour une offre de formation élargie et un niveau de qualité élevé. Elles créent elles-mêmes des espaces permettant les contacts et le partage, l'échange de connaissances, l'acquisition des ressources nécessaires à une vie autodéterminée, l'expression d'une voix personnelle, la créativité ainsi que la réflexion critique et l'action autonome. Elles incluent également les personnes exclues des offres proposées par l'Etat. Elles peuvent élaborer des offres de formation complétant les offres de l'Etat. Aussi longtemps que les offres de l'Etat présentent des lacunes, ces organisations peuvent combler ces dernières, répondant ainsi aux intérêts des exilé-e-s. Cependant, elles devraient également s'investir pour défendre le principe que l'Etat doit assumer ses tâches. La coordination et la gestion des offres de formation par des bénévoles devraient être soutenues financièrement par l'Etat et les frais y relatifs devraient également être assumés par ce dernier. ■

Une formation égale pour toutes et tous – aussi pour les exilé-e-s !

L'éducation est un besoin de base et un droit fondamental pour chaque être humain. Elle permet de participer et de porter un regard critique sur soi, elle est la base d'un travail qualifié et d'une existence sûre, elle contribue à davantage de bien-être et à moins de pauvreté. L'éducation pour toutes et tous est la condition sine qua non d'une cohabitation sociale pacifique et démocratique de même qu'elle sert à l'individu, à la société et à l'économie. Cela est valable pour chacun-e, en particulier pour les exilé-e-s. De Katharina Prelicz-Huber

Le SSP veut que toutes les personnes, indépendamment de leur statut de séjour (permis F ou N, déboutées ou sans-papiers), de leur sexe ou de leur âge, se forment et se perfectionnent selon leur potentiel individuel, trouvent un travail approprié et puissent structurer leur vie de façon autonome. A cet égard, chaque femme et chaque homme doit pouvoir bénéficier des mêmes chances et avoir le droit d'accéder rapidement à tous les échelons du système éducatif ordinaire, le cas échéant avec un soutien. J'aimerais me rapprocher de cet objectif au moyen d'interventions parlementaires.

Accès à l'école publique

Selon la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, que la Suisse a ratifiée, les enfants et les jeunes ont entre autres un droit à une protection spécifique de leur intégrité physique et à la promotion de leur développement. En outre, ils/elles ont le droit de bénéficier d'un enseignement de base suffisant et gratuit, ainsi que d'un accès aux écoles professionnelles et aux hautes écoles. L'interdiction de la discrimination, le droit d'être entendu et même la priorité du bien-être de l'enfant par rapport à d'autres intérêts sont également ancrés dans la convention. Ainsi, il est clairement réglé que tous les enfants et jeunes, indépendamment de leur statut, ou de celui de leurs parents, peuvent bénéficier des mêmes chances et possibilités d'être encouragé-e-s dans leurs capacités individuelles.

Les offres de formation doivent être accessibles aux exilé-e-s dès le début de leur séjour, en quantité et qualité suffisantes. Afin de faciliter leur intégration et de créer un peu de normalité dans leur quotidien, il y a lieu de scolariser le plus rapidement possible les enfants en âge de scolarité primaire dans une école ordinaire, donc dès leur séjour dans un centre fédéral d'asile, dans des classes de l'école publique. A cet égard, il faut suffisamment de personnel qualifié bénéficiant de bonnes conditions de travail et disposant du temps nécessaire pour fournir un soutien complémentaire. Là où les cantons et les communes n'ont pas appliqué cette



Présidente du SSP et Conseillère nationale pour les Verts, Katharina Prelicz-Huber

« Une base importante pour une intégration réussie est la maîtrise de la langue nationale en question. Les exilé-e-s, et tous les migrant-e-s, devraient être encouragés dès le premier jour à apprendre la langue locale. A cet égard, les cours de langue ne doivent pas échouer pour des raisons financières. »

exigence, voire là où ils ne l'ont appliquée que partiellement, le SSP doit insister. Il n'est pas acceptable que des enfants d'exilé-e-s, qui doivent rester trop longtemps dans des « écoles spéciales » ségrégatives, soient freinés dans leur développement.

Initiative parlementaire en faveur de l'encouragement précoce

L'encouragement précoce fait partie de l'éducation. Diverses études montrent que cela représente un investissement pour l'avenir qui en vaut la peine, car c'est au cours des premières années de leur existence que le potentiel des ressources sociales, cognitives et émotionnelles des enfants est le plus grand. Ce sont surtout les enfants issus de familles socioéconomiquement défavorisées qui en profiteraient particulièrement. A l'avenir, l'accueil extrafamilial et parascolaire devra faire partie intégrante du système éducatif, et par conséquent du service public. Il doit, après le congé maternité légal et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, être accessible à tous les enfants et jeunes, également aux sans-papiers, gratuitement, dans une

bonne qualité qui tienne compte du bien-être de l'enfant, et il doit être assorti de bonnes conditions de travail. C'est ce que je revendique dans une initiative parlementaire, avec une extension de l'article constitutionnel sur la formation, que je veux déposer lors de la session de printemps 2020. L'accueil de la petite enfance ainsi que l'école publique doivent être financés par le biais des impôts généraux, qui, grâce à une structure progressive représentent dans la plupart des cantons le financement le plus correct et équitable.

Possibilités de formation postobligatoire

A la fin de la scolarité obligatoire, les jeunes doivent pouvoir bénéficier, jusqu'à leur 25e année de vie, de possibilités flexibles de raccordement telles que des offres de passerelle les autorisant à faire ensuite un apprentissage ou à suivre une formation (professionnelle). Une année, telle que la loi sur la formation professionnelle le prévoit, ne suffit souvent pas. Je vais m'engager pour que ces offres de passerelle soient étendues sur 2 ans au minimum. Si le désir et le potentiel de suivre une formation supérieure aboutissant à une haute école existe, la porte doit rester ouverte.

Pour ce qui est de la formation, l'âge ne doit jouer aucun rôle. C'est précisément la numérisation (digitalisation) qui nous montre à quel point il convient d'apprendre toute sa vie (jusqu'à un âge avancé), si les êtres humains veulent faire partie d'un monde du travail en mutation rapide. La formation (continue) doit être accessible, à tout âge, à tous les hommes et à toutes les femmes, et aussi être financièrement abordable. Ce qui est la norme pour les personnes bien qualifiées devrait être possible pour tout le monde. Un perfectionnement professionnel pour une personne de 50 ans est judicieux tant au niveau personnel qu'économique. Le but doit toujours être de bénéficier d'un diplôme professionnel qui permet d'avoir une base pour une vie autonome et digne.

Les engagements de travail pour les adultes qui ne mènent qu'à une intégration limitée ou précaire ne suffisent pas. L'objectif essentiel devrait être de remplir des lacunes de formation à l'aide de formations et de perfectionnements qualifiés, qui ouvrent des perspectives satisfaisantes. Cela est valable pour tous les adultes, aussi pour les personnes avec un salaire modeste ou un statut de réfugié-e. Comme je l'ai réalisé en ville de Zurich, des bourses au niveau national qui garantissent le minimum vital devraient pouvoir aider ces femmes et ces hommes.

Une base importante pour une intégration réussie est la maîtrise de la langue nationale en question. Les exilé-e-s, et tous les migrant-e-s, devraient être encouragés dès le premier jour à apprendre la langue locale. A

cet égard, les cours de langue ne doivent pas échouer pour des raisons financières. Il faut tenir compte du fait qu'une vraie conversation ne peut être menée qu'à partir du niveau C. Or, en ce qui concerne les subventionnements, on ne parle pratiquement que du niveau B, ce que je trouve choquant. Je veux changer cette situation et je réfléchis à une extension de l'article constitutionnel sur la formation continue.

Reconnaissance des diplômes et régularisation des séjours

Beaucoup de réfugié-e-s et de migrant-e-s apportent un bon bagage culturel en Suisse, peuvent effectuer des tâches qualifiées et pourvoir ainsi au manque de personnel spécialisé. Or, souvent, leurs formations ne sont pas acceptées, les procédures de reconnaissance et d'équivalence sont pénibles, intensives en temps et trop chères. De nombreux migrant-e-s hautement qualifiés travaillent par conséquent – en raison de leurs connaissances linguistiques non encouragées – comme personnel non qualifié dans des secteurs mal rémunérés tels que la branche de restauration et de nettoyage. Pour ces raisons, je veux m'engager en faveur d'une simplification de la reconnaissance des diplômes et d'une qualification postérieure.

Dans tous ces efforts, je porterais mon attention spécialement sur les besoins spécifiques des femmes. Car faut-il s'étonner ? Des études révèlent que les femmes (réfugiées) peuvent moins profiter de l'éducation et du travail que les hommes – souvent dans le pays d'origine, et ensuite en Suisse.

Même si des personnes doivent finalement quitter notre pays, elles doivent pouvoir bénéficier de la meilleure base existentielle possible. Et l'éducation constitue un pilier central. En raison de la protection particulière qu'il convient d'octroyer aux enfants et aux familles, je veux lutter pour qu'aucun renvoi ne soit exécuté durant une période de formation et qu'un droit de séjour soit accordé au plus tard après 2 ans sur le territoire. Cela représenterait pour moi la pratique la plus logique en matière d'octroi d'autorisations. Quiconque trouve un travail en Suisse et par conséquent des moyens d'existence, d'où qu'il/elle vienne, doit obtenir une autorisation de séjour. Ainsi, il est clair pour moi que nous devons avancer sur la question de la régularisation des sans-papiers. Il ne devrait plus y avoir de sans-papiers. Aucune personne n'est illégale ! ■

Katharina Prelicz-Huber est présidente du SSP et Conseillère nationale pour les Verts.

Contre la machine à renvois !

La restructuration du domaine de l'asile se fait au détriment des requérant-e-s d'asile. Il faut briser leur isolement et s'organiser autour des nouveaux centres.

De Amanda Ioset

La restructuration du domaine de l'asile est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019 dans toute la Suisse. Des phases test avaient eu lieu auparavant à Zurich et en Suisse romande. En ce moment, l'ancien et le nouveau système cohabitent encore : toutes les demandes d'asile qui avaient été déposées avant le 1^{er} mars sont traitées selon l'ancien système tandis que pour toutes celles déposées après, ce sont les nouvelles procédures qui s'appliquent.

La restructuration du domaine de l'asile est un changement profond de la manière dont l'État organise l'accueil des requérant-e-s d'asile. Aujourd'hui, toutes les personnes qui déposent une demande d'asile en Suisse sont hébergées dans un premier temps dans des centres fédéraux d'asile (CFA) pendant 140 jours au maximum. Ces centres sont répartis entre six régions d'asile. Ils peuvent accueillir un nombre très important de personnes : la capacité moyenne est de 350 places, mais l'objectif est que certains centres accueillent jusqu'à 500 personnes. La capacité totale visée est de 5000 places, mais plusieurs centres ne sont pas encore construits. Récemment, la nouvelle cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP) Karin Keller-Sutter a annoncé que son département étudiait la possibilité de revoir ce nombre à la baisse.

Centres et procédures

Il y a trois types de CFA :

- Les CFA « avec tâches procédurales », où les requérant-e-s d'asile arrivent et déposent leur demande ;
 - Les CFA « sans tâches procédurales », ce qui est une manière technocratique de dire « centre de renvois » – on parlait au début de « centres de départ » ;
 - Les centres « spécifiques », destinés aux requérant-e-s d'asile « qui menacent sérieusement la sécurité et l'ordre public ou qui, par leur comportement, perturbent le bon fonctionnement des CFA », selon le SEM.¹
- Dans le nouveau système, il existe deux types de procédures d'asile. D'un côté, la procédure accélérée et la procédure Dublin ont lieu entièrement dans les CFA. Elle concerne les demandes d'asile qui peuvent être bouclées dans un délai de 140 jours. De l'autre côté, les demandes d'asile qui nécessitent des éclaircissements supplémentaires sont traitées dans le cadre de la procédure étendue, qui se déroule dans les cantons. Le délai de recours est de 5 jours ouvrables dans la procédure Dublin, de 7 jours ouvrables dans la procédure



Denise Graf, Amanda Ioset,
Heiner Busch
(de gauche à droite)

accélérée et de 30 jours calendaires dans la procédure étendue.

En « contrepartie » de cette accélération des procédures, le SEM offre une assistance juridique gratuite jusqu'à la première instance dans la procédure accélérée. Dans la procédure étendue, il y a aussi une représentation juridique gratuite mais elle est restreinte et n'inclut pas un éventuel recours. Il est important de noter que les bureaux de consultation juridique qui sont mandatés par le SEM reçoivent un forfait par cas, qui ne varie donc pas en fonction de la complexité du dossier ou du nombre d'heures effectivement nécessaires pour représenter la personne.

Certains points préoccupent particulièrement Solidarité sans frontières :

- Nous observons déjà que l'accélération des procédures se fait au détriment d'un travail rigoureux du SEM dans l'analyse de la demande d'asile. On le voit par exemple dans le cas de l'établissement insuffisant des faits médicaux. Plusieurs dizaines d'arrêts de cassation ont été rendus par la TAF à ce propos ;
- D'une manière générale, nous observons une gestion toujours plus privatisée et marchandisée de l'accueil, avec des mandats très importants confiés à des entreprises dont le

but principal est de faire des profits pour leurs actionnaires. Avec des contrats juteux, notamment pour les entreprises de sécurité. Quelles conséquences ces logiques vont-elles avoir, par exemple sur la question de la formation des employé-e-s des centres ou sur les programmes qui sont mis ou devraient être mis à disposition des requérant-e-s d'asile ?

- Cette restructuration a également accentué l'isolement des requérant-e-s d'asile, en raison de la longue durée du séjour dans les CFA, qui se situent souvent dans des zones excentrées. L'accès de la société civile à ces centres est limité. Parfois, elle n'est pas présente du tout, parfois c'est la direction du centre qui rend les choses difficiles. Ainsi, des dysfonctionnements, des abus de pouvoir et des actes arbitraires peuvent se dérouler à l'abris des regards critiques.

Briser l'isolement

Il faut être conscient qu'avec le nouveau système, une partie importante des requérant-e-s d'asile va passer très rapidement d'un CFA à un centre de renvoi, voire à la détention administrative en vue de son renvoi, et tout cela avec très peu voire pas du tout de contact avec le reste de la société. C'est évidemment le but des autorités : réduire autant que possible les échanges avec les personnes à expulser, pour rendre plus facile leur expulsion. C'est pourquoi Solidarité sans frontières compare la restructuration à une machine à renvois. On pourrait aussi parler d'une machine à fabriquer des sans-papiers, puisque de nombreux requérant-e-s d'asile disparaissent dès qu'ils comprennent que leur demande d'asile sera rejetée ou qu'ils seront renvoyés vers un autre Etat Dublin.

Voilà une présentation très rapide de la restructuration du domaine de l'asile. Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire. Je pense que tous les activistes, tous les bénévoles, toutes les personnes solidaires doivent étudier le nouveau fonctionnement du système : la priorité dans les années à venir devra être de s'organiser autour des nouveaux centres pour briser l'isolement qui est la porte ouverte à tous les abus envers les exilé-e-s. ■

Amanda Ioset est la secrétaire générale de Solidarité sans frontières.

¹ Petite parenthèse historique au sujet des « centres spécifiques », que nous appelons « prisons spéciales » chez Solidarité sans frontières. La création de tels centres a été acceptée le 5 juin 2013 par la population suisse. A cette époque, certains politiciens affirmaient solennellement dans les médias qu'il était urgent de disposer de ces centres car des centaines de requérant-e-s d'asile perturbaient la vie dans les lieux d'hébergement collectifs. Résultat : le premier centre spécial a ouvert aux Verrières en décembre 2018, soit cinq ans et demi plus tard – bravo pour l'urgence ! Huit mois plus tard, le SEM annonçait que le centre allait fermer temporairement car durant cette période, il n'avait réussi à y envoyer que 33 personnes, soit en moyenne 3 ou 4 personnes par mois. Pour rappel, ce centre a coûté 5 millions de francs à la Confédération pour sa première année de fonctionnement. Finalement, à l'heure actuelle, il n'y a pas de prison spéciale de ce type en Suisse, et c'est très bien comme ça.

Catastrophe humanitaire et absurdité bureaucratique

Écrire sur les aspects européens de la politique d'asile, c'est d'abord et avant tout aborder « Dublin ».¹

De Heiner Busch

Les réfugié-e-s doivent présenter leur demande d'asile dans l'Etat Dublin où ils sont entrés en premier. Tous les autres ne sont pas « compétents ». Ils peuvent renvoyer la personne concernée vers l'Etat « compétent ». Depuis décembre 2008, ce principe de base de Dublin s'applique également à la Suisse. Si l'on en croit le Conseil fédéral, cela en a valu la peine, surtout sur le plan financier. La Suisse a pu économiser des milliards parce que le nombre de renvois vers d'autres Etats Dublin a été quatre fois plus élevé que le nombre de reprises au cours de la dernière décennie.

Regardons le tableau ci-dessous :

- Entre 2009 et la mi-2019, le SEM a ouvert 107 000 procédures Dublin Out au total, c'est-à-dire qu'il a demandé des transferts vers d'autres Etats Dublin. Cela concerne près de

la moitié des demandes d'asile présentées au cours de cette période.

- Dans 71 000 cas, les Etats requis ont donné leur accord ou n'ont pas répondu, ce qui est considéré comme un consentement.
- 66 000 personnes ont reçu une décision de non-entrée en matière.
- Et plus de 30 000 ont été effectivement renvoyées, alors que seulement 7 000 ont dû être reprises dans la même période.

Le fait que « seulement » un peu plus d'un quart des personnes contre lesquelles une procédure « Dublin Out » a été menée ont effectivement été « transférées » n'est pas dû à la générosité de la Suisse, mais assez souvent simplement au fait que les autorités n'ont pas pu respecter le délai de six mois pour le « transfert ». En règle générale, les « transferts » ont échoué pour des raisons bureaucratiques.

	1 Demandes d'asile total	Procédures « Out »	Accord incl. expiration délai	NEM Dublin	Transferts	Procédures « In »	Accord incl. expiration délai	Transferts
2009	16 005	6 041	4 590	3 486	1 904	605	452	195
2010	15 567	5 994	5 095	6 393	2 722	1 327	797	481
2011	22 551	9 347	7 014	7 099	3 621	1 582	907	482
2012	28 631	11 029	9 328	9 130	4 637	2 302	1 186	574
2013	21 465	9 679	7 592	7 078	4 165	3 672	1 819	751
2014	23 765	14 900	5 642	4 844	2 638	4 041	1 801	933
2015	39 523	17 377	8 782	7 915	2 461	3 072	1 205	558
2016	27 207	15 203	10 197	8 874	3 750	4 115	1 302	469
2017	18 088	8 370	6 728	5 843	2 297	6 113	2 485	885
2018	15 255	6 810	4 769	4 185	1 760	6 583	3 035	1 298
2019 1. HJ	7 029	2 571	1 861	1 527	922	2 620	1 310	604
TOTAL	235 086	107 321	71 598	66 374	29 117	32 575	16 299	7 230

Davantage de contrainte

Dublin n'est pas seulement une catastrophe humanitaire, mais aussi une absurdité bureaucratique. En 2016, la Commission européenne a constaté que le taux de transferts effectifs est généralement faible par rapport aux procédures Dublin engagées.

Et ce n'est pas tout : les « transferts nets » sont également proches de zéro dans la plupart des pays de Dublin. En 2016, la France a transféré 1293 demandeurs d'asile vers d'autres Etats Dublin, mais a dû en accueillir 1254. L'Allemagne a offert la même situation en 2017 : 8745 « transferts in », 7102 « transferts out », les chiffres pour 2018 sont similaires. La Suisse a longtemps profité de sa situation géographique de pays enclavé, mais ces deux dernières années, d'autres Etats Dublin ont également essayé de devenir plus efficaces. Voici un aperçu des chiffres du premier semestre 2019 :

- Il y a davantage de procédures « in » que « out », et malgré tout moins de transferts « in » que « out ».
- Par rapport à l'Italie, tout est resté dans la normalité.
- Selon un arrêt du Tribunal administratif fédéral de 2011, aucun renvoi n'est autorisé vers la Grèce car le système d'asile grec contient des « faiblesses systémiques ». Les « transferts in » représentent des regroupements familiaux.
- Par rapport à l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, etc. un équilibre s'est instauré. Les expulsions dans les deux sens sont équilibrées.

Total	Procédures Out		Procédures In	
	Transferts	Transferts	Transferts	Transferts
2 571	922	2 620	604	
Italie	950	354	85	9
Allemagne	560	234	723	220
France	351	108	930	82
Pays-Bas	150	38	228	73
Grèce	46	1	175	116

Statistique Dublin – 1er semestre 2019

C'est évident : Dublin est une gare de triage bureaucratique. Au lieu d'abandonner ce système et de chercher une alternative respectueuse des droits de l'homme, l'accent est mis sur une plus grande « efficacité » – ce qui signifie plus de coercition – au niveau national et européen. Selon la loi sur l'asile révisée, le SEM peut, d'une part, exercer une pression financière sur les cantons qui sont trop « négligents » dans les renvois. Jusqu'à présent, les cantons de Suisse occidentale ont été particulièrement touchés. La procédure

pour les « cas Dublin » se déroulera désormais entièrement dans les nouveaux centres fédéraux – à l'écart du public et des groupes de solidarité.

Au niveau européen, la Commission de l'UE a déjà exhorté les Etats membres à enregistrer en tout état de cause les demandeurs d'asile nouvellement arrivés en été 2015 et à stocker leurs empreintes digitales dans Eurodac – si nécessaire avec une « utilisation proportionnée de la force ». Entre-temps, les « points chauds » (hot spots), des camps d'enregistrement, ont été installés aux frontières extérieures sud. Si toutes ou presque toutes les personnes qui arrivent sont enregistrées avec les empreintes digitales et bientôt aussi par la reconnaissance faciale, cela signifie aussi que les pays d'arrivée continueront à être les Etats Dublin compétents.

Conflits des États signataires

Le projet d'un nouveau règlement Dublin (Dublin IV) de 2016 a poursuivi cette tendance : la clause de souveraineté, qui permettait à un Etat « non compétent » de répondre volontairement à une demande, doit être restreinte. Le délai actuel de six mois pour un transfert doit être aboli – à l'avenir, les renvois Dublin seraient alors possibles même après des années. En outre, les autorités compétentes en matière d'asile devraient désormais examiner si les personnes concernées se sont déjà trouvées dans un « pays tiers sûr » en dehors de l'UE et si elles peuvent y être renvoyées.

Les négociations sur Dublin IV sont bloquées. Et non pas parce que le Parlement européen veut s'éloigner du principe de Dublin. Les gouvernements des Etats membres, c'est-à-dire le Conseil de l'UE, n'ont même pas pris note de sa proposition. Ils s'interrogent sur le « mécanisme de correction » prévu dans le projet de la Commission, qui devrait permettre la redistribution – la « relocalisation » – des demandeurs d'asile en situation de crise.

Les Etats d'Europe de l'Est et l'Autriche avaient déjà refusé la relocalisation que l'UE avait adoptée en septembre 2015. 160 000 réfugié-e-s devaient être distribués de la Grèce et de l'Italie aux autres Etats de l'UE dans un délai de deux ans. En février 2018, cinq mois après le délai, seules 33 721 personnes avaient été redistribuées – 11 954 d'Italie et 21 767 de Grèce. La Suisse a tout de même pratiquement tenu son engagement d'accueillir 1500 réfugié-e-s : 580 venaient de Grèce et 913 d'Italie. Pourtant, rien qu'en 2017, 981 autres requérant-e-s d'asile ont été renvoyés en Italie.

L'Italie et Malte, en particulier, refusent de continuer à être responsables, en tant qu'Etats frontaliers extérieurs, des personnes qui y arrivent. Ils le font avec la même écume nationaliste à la bouche que les gouverne-

« C'est évident : Dublin est une gare de triage bureaucratique. Au lieu d'abandonner ce système et de chercher une alternative respectueuse des droits de l'homme, l'accent est mis sur une plus grande « efficacité » – ce qui signifie plus de coercition – au niveau national et européen. »

ments d'Europe de l'Est. Les deux Etats ferment leurs ports aux navires de sauvetage en mer.

Concrètement, cela signifie que chaque fois qu'un tel navire arrive, il y a une dispute pendant des jours ou des semaines pour savoir qui prendra combien de réfugié-e-s.

Alors que l'UE et les Etats associés de Schengen/Dublin impliqués sont engagés dans un marchandage dégoûtant au sujet des personnes sauvées, ils sont parvenus à un accord sur un nouveau règlement Frontex à une vitesse incroyable : la dernière révision du règlement remonte à 2016, lorsque l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures est devenue l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. En avril 2019, le Parlement européen et le Conseil se sont mis d'accord sur la prochaine révision. Frontex doit disposer d'une réserve permanente de 10 000 gardes-frontières dans les années à venir. Une vraie petite armée. ■

Heiner Busch travaille chez Solidarité sans frontières.

1 La Convention de Dublin de 1990 est un traité international qui détermine quel Etat est responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'UE. Elle a été développée en 2003 avec le règlement Dublin II et en 2013 avec le règlement Dublin III.



La journée d'étude
« Réfugié-e-s – Éducation,
intégration et émancipation »
a réuni 200 expert-e-s et
personnes engagées du
secteur éducatif et social.

Une sélection de photos,
qui donne un aperçu de la
conférence.



Photos : Florian Thalmann, Tanja Lantz



« L'école est aussi le meilleur lieu de stabilisation et d'acquisition de perspectives pour des enfants et jeunes désécurisés par des situations de guerre et de fuite. En effet, l'école offre de la sécurité, de la stabilité et des possibilités de nouer des liens et d'acquérir des connaissances et des compétences. »

Quels sont les besoins des enfants et jeunes exilé-e-s ainsi que de leurs enseignant-e-s pour permettre la réussite de l'intégration scolaire ?

Les enfants et jeunes exilé-e-s font partie du groupe d'enfants les plus vulnérables de notre système éducatif. Ces personnes ne subissent pas seulement les conséquences de la guerre, de la persécution, de la fuite, de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Suisse, mais elles se caractérisent également par des chances de formation globalement restreintes – malgré le grand engagement de bon nombre d'enseignant-e-s. Bien souvent, la volonté politique d'effectuer des investissements permettant d'adapter les structures de formation aux besoins des enfants et de leurs enseignant-e-s fait défaut.

De Bettina Looser

Après une courte période marquée par un regain d'attention pour les thèmes de l'école et des exilé-e-s, à savoir les années 2015/2016, la politique éducative ne montre actuellement que peu d'intérêt pour ces questions. C'est pourquoi les enseignant-e-s ne bénéficient bien souvent que d'un soutien insuffisant au niveau idéal et sur le plan des ressources personnelles et financières. Il n'existe pas de large palette de cours de

formation continue pour les enseignant-e-s, ni de formes adéquates d'encouragement scolaire et de stabilisation psychosociale pour les enfants, si bien que des solutions souples ou des formes innovatrices de travail en équipe, par exemple, ne sont guère possibles.

Dans maints endroits, il existe une certaine insécurité concernant les déficits en matière de formation et/ou les traumatismes liés à la fuite et leurs conséquences pour le quo-

tidien scolaire. Les enseignant-e-s motivés réagissent souvent aux défis posés par le travail d'intégration de ces enfants par un activisme initial, qui cède progressivement la place à la résignation et la perplexité. En conséquence, ces enfants et jeunes exilés sont assimilés de manière hâtive à une situation problématique et pathologique et des voix se lèvent, y compris sur le plan politique, pour demander une séparation générale de

ces personnes du reste de la population. Or cette mesure n'encourage ni leur intégration scolaire, ni leur intégration sociale, mais elle constitue plutôt un obstacle de taille pour ces dernières.

Mais quels sont les besoins des enfants et jeunes exilé-e-s à l'école ? Et de quoi ont besoin les enseignant-e-s, afin de pouvoir accomplir leur travail de manière correcte ?

A. Les besoins des enfants et jeunes exilé-e-s

Parmi les facteurs de réussite de l'intégration scolaire figurent un enseignement linguistique de haute qualité, l'intégration sociale dans le quotidien scolaire, des relations solides avec les enseignant-e-s – et bien d'autres facteurs encore. Tous les aspects de l'intégration scolaire nécessitent du savoir, des compétences, des idées quant à la manière d'agir ainsi que la capacité de réfléchir sur sa propre action. Cependant, une attitude fondamentalement bienveillante et à l'écoute des besoins de la part des enseignant-e-s est également extrêmement importante. C'est pourquoi différents aspects de deux besoins des enfants et jeunes exilé-e-s trop souvent oubliés seront décrits dans la suite de cet article : le besoin d'une orientation axée sur les ressources et celui d'un accompagnement en pédagogie du traumatisme dans le quotidien scolaire.

Reconnaître la migration comme une normalité

Les conditions de base à remplir pour une perception des enfants et jeunes exilé-e-s orientée sur les ressources sont leur acceptation en tant que groupe faisant partie d'une société post-migratoire ainsi que le fait de considérer leur intégration comme étant un processus sociétal normal. La formation se déroule dans le contexte de la migration et l'école est le lieu d'intégration pour toutes les jeunes personnes faisant partie d'une société. Cette compréhension de la situation enlève à l'intégration scolaire des enfants exilé-e-s son statut particulier et fait disparaître l'aspect menaçant de leur position sortant de l'ordinaire.

Reconnaître les ressources et non seulement les déficits

Au début de leur intégration scolaire, les enfants exilé-e-s ne disposent parfois que de peu de connaissances et de savoir-faire clairement perceptibles en tant que tels. Cette situation nous empêche, souvent de manière inutilement longue, de voir les ressources disponibles, alors qu'il serait particulièrement important de se renseigner

également sur ce que l'enfant sait et sur ce qu'il a déjà appris. Dans ce contexte, il convient de prendre aussi en compte les connaissances et les compétences acquises dans le cadre extra-scolaire. De plus, l'enfant individuel devrait être inclus lorsqu'on effectue une analyse de la situation. L'histoire de vie, la formation antérieure, la situation de logement et scolaire, la famille, les pair-e-s, etc. sont des éléments qui doivent être inclus dans l'analyse, ainsi que l'autoévaluation faite par l'enfant ou le/la jeune, ses souhaits et sa motivation. Comment un enfant individuel peut-il consolider ses ressources ? Comment puis-je lui permettre de montrer ces dernières dans le cadre de l'école et d'obtenir ainsi un certain écho ? Trouver des réponses à ces questions fait partie des tâches centrales de l'école – y compris concernant les enfants exilé-e-s. En outre, il faudrait faire en sorte que l'exigence selon laquelle les enfants doivent fonctionner à l'école fasse place à une recherche sereine de solutions, se concentrant sur la construction de relations et sur l'apprentissage par étapes, au moyen d'une planification souple et ouverte.

Eviter les schémas de perception discriminatoires

Les écoles suisses disposent d'ores et déjà de connaissances et de compétences étendues en matière d'intégration scolaire d'enfants allophones, base sur laquelle il est possible de poursuivre les efforts. Simultanément, la situation des enfants exilé-e-s a montré au cours de ces dernières années que cette base n'est pas encore suffisante pour relever les défis qui se présentent. Les faiblesses du système scolaire concernant la manière de traiter la diversité dans toutes ses dimensions, par exemple la manque de sensibilité à la question de la diversité ou le manque de conscience concernant le problème du racisme, affectent le plus fortement les enfants les plus vulnérables. Ce qui est différent ou qui apparaît comme étant différent est particulièrement visible chez les enfants et jeunes exilé-e-s : souvent, ces personnes ne sont pas d'origine européenne, portent parfois le foulard ou ont peut-être des cicatrices de la guerre, affichent une certaine insécurité liée à leur statut de séjour incertain et à leurs perspectives peu claires et sont souvent accablées par les conséquences de la guerre, la persécution et la fuite. En comparaison avec nos normes, ces personnes sont en retard au niveau du parcours de la formation et vivent la plupart du temps dans des conditions précaires. Cette altérité visible a également pour conséquence que le droit à l'égalité de traitement, le droit à participer à la vie sociale et le droit à un encouragement axé sur les ressources dont dispose la personne sont encore beaucoup moins respectés que dans le cas d'autres enfants issus de la migration.

Considérer les identités transnationales comme des ressources

L'orientation axée sur les ressources signifie aussi de prendre comme point de départ ce que les enfants et jeunes définissent eux-mêmes comme leurs forces. Dans ce contexte, le grand défi à relever est le fait que dans le cadre de l'école, les identités sont encore souvent abordées sous l'angle national au lieu de l'angle transnational. Les définitions sont fixées de l'extérieur au lieu de l'intérieur, donc par les enseignant-e-s et non par les enfants eux/elles-mêmes. Lors de l'élaboration de solutions ou lors de décisions les concernant, l'on n'implique guère les enfants et les jeunes. Le fait d'être mis dans une certaine catégorie, les préjugés et la stigmatisation – tous ces éléments découragent souvent les enfants et jeunes exilé-e-s dans leur quotidien et les affaiblit dans leur avancement scolaire.

Dans quelle mesure l'attention que je porte à ma pratique sur le plan discursif en tant qu'enseignant-e peut-elle être une aide, comment puis-je éviter des pratiques de différenciation et de mise à distance de type « Othering » ou de « doing difference » ou d'autres procédures d'exclusion ? Il existe des réponses à ces questions, qui peuvent être développées dans le cadre de la formation des enseignant-e-s, de consultations, de supervisions et de groupes d'intervision, mais qui doivent également être thématiques régulièrement dans les écoles au niveau local.

Reconnaître la création de liens communautaires et la construction d'un sentiment d'appartenance comme des tâches essentielles

Un autre défi à relever en lien avec l'orientation axée sur les ressources concerne l'idée encore largement répandue et selon laquelle la diversité constituerait un fardeau au lieu d'une ressource et que par conséquent, les écoles auraient besoin en premier lieu d'une « gestion raisonnable de l'apprentissage et de l'enseignement », c'est-à-dire de méthodes et de mesures didactiques et organisationnelles qui soient efficaces. Mais contrairement à cette pensée, le travail d'intégration d'enfants exilé-e-s nécessite justement tout d'abord une attitude à la fois critique et constructive à l'égard de la diversité, et qui tienne compte du potentiel existant, tout comme des difficultés liées au vécu des personnes concernées. En outre, la volonté d'aménager de manière active la cohabitation scolaire doit aussi être présente. Cela implique de déployer des efforts intensifs en vue de créer des liens communautaires, de donner beaucoup de place à la diversité des opinions et aux divers modes de résolution de problèmes en lien avec toutes les questions scolaires, de travailler de

manière concrète à la reconnaissance sociale de toutes les personnes et de s'investir dans la construction d'un esprit d'appartenance chez les enfants et jeunes exilé-e-s.

Permettre la participation des parents exilé-e-s

On réclame souvent en premier lieu de la part des parents exilé-e-s de la gratitude, ainsi que leur disposition à apprendre rapidement la langue de l'école ainsi que de connaître les exigences scolaires spécifiques. Or on oublie souvent que les parents exilé-e-s ont des droits – par exemple celui de connaître le fonctionnement de notre école ou les intentions de cette dernière à l'égard de leur enfant. Cet objectif ne peut être atteint que si des interprètes interculturels sont dès le départ intégrés dans les démarches – et pas seulement pour discuter de problèmes, comme cela arrive souvent, mais précisément pour l'ensemble du processus de communication, qui doit aussi, le cas échéant, s'adapter à des personnes analphabètes. Ce n'est qu'à cette condition que des parents peuvent participer aux processus scolaires, collaborer en utilisant de manière active leurs ressources et agir en tant que partenaires éducatifs. C'est également à cette condition uniquement que les enseignant-e-s pourront être efficaces dans leur travail.

De plus, il faudrait qu'une conception de l'intégration comprise comme étant un processus commun puisse enfin s'établir. De cette manière, le travail avec les parents correspondrait moins à un moment où l'on instruit les parents, mais plutôt à un partenariat dans le domaine de l'éducation, dans le cadre duquel on élaborerait des moyens communs pour encourager le développement de l'enfant, en prenant comme base des objectifs sur lesquels les parents et l'enseignant-e se sont mis d'accord. Dans ce contexte, le travail avec les parents ne doit pas se limiter à des soirées de parents ou à des entretiens avec les parents, mais il devrait prendre le risque d'expérimenter de « nouvelles formes », telles que des visites au domicile de l'enfant ou la participation à l'enseignement.

Etablir l'école comme un lieu sûr où l'on acquière de nouvelles perspectives – non pas malgré les traumatismes vécus, mais en raison de l'existence de ces derniers

On entend parfois dire que l'école obligatoire n'est pas le lieu où il faut mettre « ces enfants », c'est-à-dire les enfants traumatisés et stressés. Or l'école n'est bien sûr pas seulement le lieu de l'apprentissage pour tous les enfants vivant en Suisse, c'est aussi le meilleur lieu de stabilisation et d'acquisition de perspectives pour des enfants et jeunes désécurisés par des situations de guerre et de fuite. En effet, l'école offre de la sécurité,

de la stabilité et des possibilités de nouer des liens et d'acquérir des connaissances et des compétences, et elle donne ainsi à chaque enfant et à ses parents la chance de retrouver de l'espoir.

Ne pas investir dans un activisme axé sur les mesures, mais plutôt dans l'équilibre des enseignant-e-s

Les difficultés dans le contact avec des enfants et jeunes exilé-e-s conduit rapidement – souvent beaucoup trop rapidement – à des interventions, à la prise de mesures multiples, au transfert de l'enfant dans d'autres classes ou à d'autres démarches importantes, qui, souvent, ne produisent pas l'effet escompté. Au contraire : en raison de leur caractère prématuré, du fait d'être mal acceptée ou en raison d'une volonté « d'en vouloir trop faire d'un seul coup », les mesures envisagées peuvent contribuer à aggraver le sentiment d'insécurité. Au lieu de déployer un tel activisme, qui renforce souvent encore le stress auquel sont soumis les enfants, on pourrait investir davantage de moyens dans le renforcement et le soutien aux enseignant-e-s. La supervision et le coaching permettent de reconnaître de manière différenciée les défis spécifiques à relever, les voies possibles à développer et constituent également une opportunité pour le développement personnel.

Eviter l'utilisation de stéréotypes pour parler des enfants et jeunes exilé-e-s accablés par leur situation

Les visions stéréotypées des enfants exilé-e-s représentent un défi supplémentaire à relever. « Tous les enfants exilé-e-s sont traumatisés » – une telle position restreint non seulement la vision par rapport à la diversité qui caractérise l'ensemble de ce groupe de personnes, cela empêche souvent aussi de comprendre qu'un enfant traumatisé a une identité beaucoup plus riche et multiple et ne peut être simplement réduit à son traumatisme. Dans ce cas également, il faut adopter une approche différenciée, entre autres avec l'aide de psychologues scolaires et de pédopsychiatres spécialisés dans ces questions, une approche permettant aux enseignant-e-s de tenir compte de la situation individuelle de l'enfant et de ses besoins spécifiques.

Acquérir des compétences en matière de pédagogie du traumatisme

Le manque de préparation des enseignant-e-s face aux besoins des enfants et jeunes traumatisés entraîne bien souvent des retraumatisations, dus par exemple à des ruptures de relations multiples, lorsque des enfants accablés par leur situation sont transférés à de multiples reprises d'un lieu vers un autre, etc. Les enseignant-e-s qui ne connaissent ni les symptômes des traumatismes, ni les op-

tions d'intervention correspondantes ont vite l'impression d'être dépassés par la situation à laquelle ils/elles doivent faire face. C'est ainsi que les enseignant-e-s tirent des conclusions erronées, dévalorisent le comportement de l'enfant et que les symptômes du stress se renforcent des deux côtés. Afin d'éviter ce problème, les enseignant-e-s doivent développer leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine de la pédagogie du traumatisme. De plus, il est nécessaire de se concentrer de manière conséquente sur la construction et la stabilisation de la relation. Il n'est pas conseillé de laisser les enseignant-e-s seuls dans l'accomplissement de cette tâche. Ce sont notamment les responsables des écoles qui devraient veiller à une bonne répartition des charges et intégrer dans le processus aussi bien l'équipe des enseignant-e-s et des travailleurs/-euses sociaux en milieu scolaire que les parents, les éducateurs/-trices sociaux en milieu scolaire, les psychologues scolaires et les autres travailleurs/-euses sociaux responsables.

B. Quels sont les besoins des enseignant-e-s ?

Nous disposons automatiquement de connaissances et de compétences en matière de formation et de migration, il n'y a donc rien de particulier à apprendre dans ces domaines ! Cette idée est largement répandue, mais c'est précisément en lien avec l'intégration scolaire d'enfants exilé-e-s qu'elle devient fatale. Faire l'école dans le contexte de la migration, de la fuite et des traumatismes : qu'est-ce que cela implique ? Il s'agit d'une question complexe. Pour que les enseignant-e-s puissent y répondre, ils/elles ont besoin de développer leurs connaissances, leurs compétences et leurs idées d'actions.

Etablir comme contenu de la formation des enseignant-e-s la question de l'école sensibilisée aux problèmes de la discrimination et du racisme

De nombreux problèmes scolaires des enfants ne s'expliquent pas par des facteurs ayant trait à la psychologie individuelle. Il est absolument nécessaire qu'une sensibilisation, précisément en lien avec la migration et la fuite, ait lieu à la question du pouvoir de la discrimination institutionnelle et des déficits structurels – par exemple lors de la sélection scolaire ou lors d'autres procédures d'attribution à une filière – dans les écoles pédagogiques, au niveau de la politique de la formation et dans les corps des enseignant-e-s. Cette sensibilisation implique aussi le fait de reconnaître que les discriminations, le

racisme ainsi que les discours et pratiques discriminatoires au quotidien se produisent partout et qu'en tant qu'école, il est nécessaire de prendre délibérément une décision à ce sujet et des mesures y relatives, pour mettre en place une culture scolaire sensibilisée aux problèmes du racisme et de la discrimination.

Reconnaître que la formation respectant l'égalité des chances est un défi à relever par toute l'école

L'idée selon laquelle il reviendrait uniquement à des spécialistes, par exemples les enseignant-e-s de l'allemand comme deuxième langue (DaZ) ou les éducateurs/-trices sociaux, de s'occuper des enfants et jeunes exilé-e-s est également populaire. Une formation respectant l'égalité des chances et la non-discrimination représente cependant un défi que l'école dans son ensemble doit relever. A cet effet, un processus d'apprentissage est nécessaire, intégrant toutes les parties concernées, donc également les maîtres et maîtresses de classe, les responsables d'école, les membres des autorités ainsi que les autres personnes impliquées (les curateurs/-trices, les travailleurs/-euses sociaux, les psychologues scolaires, etc.).

Dans ce contexte, la répartition des tâches constitue un défi particulier. Qui assume la gestion des cas dans le cadre de la collaboration ? Il peut être utile de clarifier soigneusement les différents rôles, en adoptant simultanément une orientation qui soit axée de manière conséquente sur les réseaux et qui considère la transdisciplinarité et la collaboration transversale à tous les niveaux comme une marche à suivre pour la pratique. Un tel cadre implique la disposition de chacun-e d'apprendre les un-e-s des autres et de se développer ensemble. Ce n'est qu'à cette condition que des solutions durables pourront être élaborées.

Obtenir des chances sur le plan scolaire par le biais de la flexibilité et de la créativité

Dans le contexte scolaire, on ne pose souvent que peu d'exigences aux enfants et jeunes exilé-e-s, on maintient à un niveau bas les attentes par rapport à leurs performances, et les chances scolaires minimales qui en résultent sont vite acceptées en tant que telles. Or l'objectif doit être d'aspirer activement au succès du processus d'apprentissage et au succès scolaire pour ces enfants également : il s'agit donc de proposer des mesures d'encouragement compensatoires non seulement pour l'enseignement de la langue de l'école, mais également pour la branche NMG (nature, sciences humaines, société) et pour d'autres branches, d'offrir un soutien en matière de pédagogie du traumatisme en cas de difficultés d'apprentissage, d'aspirer, si nécessaire, à une compensation

des désavantages, de contrôler à des intervalles rapprochés la nécessité de maintenir les autorisations accordées en matière de non obligation d'atteindre les objectifs de formation, d'accorder plus de temps pour le développement et plus d'années d'école aux enfants par le biais d'une répartition flexible des degrés d'enseignement et de prendre encore toute une palette de mesures supplémentaires. Des solutions créatrices sont nécessaires, ainsi que des méthodes alternatives permettant de faciliter le travail des enseignant-e-s : des ressources didactiques innovatrices, des aides à l'alphabétisation pour les enfants et jeunes un peu plus âgés et directement intégrés, des méthodes telles que l'apprentissage peer-to-peer (pair-à-pair), de jeux de rôle, etc.

C. Besoins en développements structurels et réformes

Des défis décrits ci-dessus ressort un besoin d'action concernant les institutions en question. Elles sont sollicitées à élaborer et élargir des structures scolaires solides dans l'intérêt des enfants.

Dépasser les stéréotypes, éviter la ségrégation

Une des plus grandes difficultés dans les réformes structurelles est de se départir de l'idée que la séparation est le meilleur moyen. Parfois, se cache un manque de volonté politique, à savoir d'octroyer aux enfants exilé-e-s les mêmes droits qu'aux enfants indigènes. Parfois, il y a aussi l'idée que c'est plus avantageux pour les immigré-e-s d'apprendre à connaître le plus longtemps possible, dans une salle protégée, la langue et les règles sociales de l'espace culturel en question.

Dans le canton des Grisons, par exemple, il existe encore une ségrégation d'enfants exilé-e-s dans les écoles situées dans les centres d'asile. Là, plus de la moitié de ces jeunes est isolée durant de nombreuses années des autres enfants des communes de résidence concernées. (Etat été 2019, selon reportage de SRF du 26.6.19). Cela s'oppose au droit ancré dans la Constitution fédérale et la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU stipulant que tous les enfants ont droit à une égalité de traitement. En outre, cela va aussi à l'encontre d'études scientifiques claires : apprendre une langue marche mieux si le savoir et les compétences ne sont pas seulement communiqués par l'enseignant-e, mais que la langue vivante, la cohésion sociale et l'appartenance à la communauté est possible avec d'autres enfants, et que ces jeunes puissent participer à un quotidien normal.

« Une des plus grandes difficultés dans les réformes structurelles est de se départir de l'idée que la séparation est le meilleur moyen. »

Une ségrégation durant plusieurs années et un refus de toute participation sociale prêterite le développement psychosocial des enfants et adolescent-e-s.

En décembre 2019, le Grand Conseil des Grisons a rejeté une intervention visant à améliorer cette pratique, de même que la contre-proposition du Gouvernement. Au cours du débat en la matière, une image stéréotypée des enfants exilé-e-s a été donnée. Pour le formuler de manière plus pointue : l'enfant exilé-e « sauvage » doit d'abord être civilisé-e avant qu'on puisse le « lâcher » dans la société grisonne ! Les parents sont rétrogrades et doivent, sous la surveillance des institutions, apprendre comment fonctionne l'école.

Cette manière de voir les choses est fautive et discriminatoire. Or, il réside aussi une compréhension un peu simple de l'apprentissage et de la formation. C'est l'essence même de l'éducation d'accompagner, d'enrichir et de soutenir les êtres humains dans leur devenir – chaque enfant a besoin, à tout moment, d'une évaluation concernant le processus de ses compétences. Il est donc hautement contestable de déterminer un moment où les enfants exilé-e-s ont « terminé leur formation », c'est-à-dire sont « suffisamment intégré-e-s », pour ensuite pouvoir passer à l'école ordinaire.

Quant à la question de savoir à quel moment un-e enfant est « prêt-e », il n'existe pas de catalogue de critères fiable, qui pourrait déterminer ce qu'il/elle doit accomplir exactement pour le passage à la scolarisation normale. Cela n'est pas transparent, mène à l'arbitraire par rapport à ces jeunes et leurs parents, et crée un vide juridique. Pourquoi, et par qui ces décisions de passage à l'école ordinaire sont-elles prises ? Sont-elles réglées, transparentes et critiquables ? Existe-t-il une voie de recours ? Il s'agit en outre d'une sélection dans le système scolaire, et par conséquent d'une chose qui doit être présentée comme telle et qu'il faut régler.

Renforcer le thème « Formation et migration » à tous les niveaux

En lieu et place d'efforts de réforme, on peut constater partout, concernant la thématique de la formation et de la migration, des signes de stagnation, voire de régression. A maints endroits, le thème semble être rangé sous la pédagogie spécialisée générale et par conséquent ne plus être suffisamment reconnu en tant que thème de poids. Il n'existe encore et toujours qu'un ancrage institutionnel faible concernant le champ thématique « Formation et migration » dans les cursus des hautes écoles pédagogiques, un concept général intégré et une structure de compétences dans tous les secteurs. Une professionnalisation et un renforcement institutionnel du complexe thématique de la formation et de la migration contribueraient à une amélioration. La même chose est valable pour les autorités au niveau national, cantonal et communal. Or, tant que le nombre des enfants exilé-e-s n'augmente pas de nouveau, seules peu de personnes se sentent appelées à faire des efforts pour alimenter positivement le thème. C'est ainsi que de bons modèles ne sont guère échangés, tandis que les mauvais ne sont pas pris en considération ; trop de choses ne sont tout simplement pas connues.

Dans ce contexte, la CDIP a une responsabilité particulière : elle devrait, par le biais d'un sondage au sein de l'école publique et également des centres d'asile fédéraux, vérifier comment l'intégration scolaire des enfants et adolescent-e-s exilé-e-s est effectuée, et formuler des recommandations en conséquence.

Encourager la collaboration trans-institutionnelle des personnes impliquées dans la formation et l'intégration

C'est la faiblesse de l'Agenda Intégration Suisse qui exclut l'école publique. Cette « lacune d'intégration » mène à de grands défis concernant les passerelles et en plus subsiste le danger d'un manque d'innovations dans les écoles obligatoires. Ces dernières doivent par conséquent être bien planifiées, et avec prévoyance. En outre, d'autres innovations focalisées sur une collaboration trans-institutionnelle doivent être sollicitées. En effet, à maints endroits, des idées fixes

règnent encore en matière de durée, forme et adaptation de mesures intégratives. Au lieu de cela, il faut de la flexibilité, de l'individualisation et des modèles dynamiques. A cet endroit, les diverses institutions et acteurs/-trices pourraient, ensemble, développer des solutions durables.

Prenons l'exemple du canton de Schaffhouse : grâce à une collaboration intensive du département de l'instruction publique, de la haute école pédagogique, du travail social en milieu scolaire, de l'office social et du bureau d'intégration, des innovations structurelles substantielles sont devenues possibles, qui pourraient aussi faire école dans d'autres cantons. En effet, le canton de Schaffhouse pratique de manière exemplaire une intégration directe d'enfants exilé-e-s dans les classes ordinaires, accompagnées de l'enseignement de l'allemand comme deuxième langue (DaZ) et de cours de pédagogie spécialisée ; en cas de nécessité, avec un coaching initial dispensé par un spécialiste (10 heures ou plus) ; en outre, 10 leçons de décharge sont disponibles. Tous les enseignant-e-s DaZ doivent obligatoirement suivre des cours en la matière et le travail social en milieu scolaire offre, avec l'outil « Assieme Sit-In » un soutien par le biais d'une participation intensive des parents au sein de l'école. En outre, il existe depuis 2014 à la haute école pédagogique de Schaffhouse un programme de formation continue ayant pour thème l'exil et l'école. Il mène un projet de mentoring intitulé « Accanto – Ausserschulische Bildung geflüchteter Kinder » (formation extrascolaire des enfants exilé-e-s), en passant par divers perfectionnements pour les enseignant-e-s, les directeurs/-trices d'école et membres des autorités jusqu'à la supervision, au coaching et au conseil. Les offres sont en plus disponibles à tous les collaborateurs/-trices des institutions précitées, ce qui de nouveau contribue au réseautage.

Conclusion

Sur le chemin d'une intégration scolaire qui soit réussie, il faut avoir la volonté de percevoir de manière différenciée les besoins et les ressources des enfants et adolescent-e-s exilé-e-s (et de leurs parents) et de développer des solutions créatrices en vue de leur stabilisation intégrative et encouragement – tout

en tenant compte des besoins et ressources du personnel enseignant.

Cela signifie continuer d'établir le cercle thématique « Formation et migration » à tous les niveaux, alimenter le développement et la recherche de nouveaux concepts et aussi réfléchir ensemble à l'égalité des chances pour toutes les évolutions scolaires. Le perfectionnement en la matière ne devrait pas seulement être obligatoire pour les enseignant-e-s, mais aussi pour les directeurs/-trices d'école et les membres des autorités. Le personnel enseignant doit pouvoir bénéficier d'un conseil solide, d'un encadrement sous forme de coaching et de supervision, et, si nécessaire, d'autres ressources de soutien supplémentaires, telles que les cours DaZ ou le team teaching. A cet égard, toutes les personnes concernées devraient pouvoir agir ensemble de manière trans-institutionnelle, multi-perspective et co-créative, compte tenu de toutes les institutions impliquées – et avant tout avec la participation des parents et des enfants et adolescent-e-s exilé-e-s. ■

Bettina Looser est responsable du domaine spécialisé « Education et migration » à la Haute école pédagogique de Schaffhouse (PHSH), est membre du département de l'Instruction publique du Canton de Schaffhouse de même qu'elle forme, conseille et coach depuis des années des enseignant-e-s et des écoles, des collaborateurs/-trices ONG et d'autres spécialistes dans le domaine de la migration, du déplacement et de l'intégration. Elle a développé plusieurs projets d'intégration pour les exilé-e-s et leurs accompagnateurs/-trices professionnels ou bénévoles, dont plusieurs en vue de soutenir l'intégration scolaire des enfants exilé-e-s : le projet de mentoring Accanto de la PHSH (les étudiant-e-s accompagnent des groupes affiliés dans le cadre de la formation extrascolaire), le tool « Assieme-Sit-In » du travail social en milieu scolaire de Schaffhouse (les parents apportent leur aide sur place concernant l'intégration scolaire) ou le « Mentorat intégration », qui soutient le personnel enseignant et les teams en vue de l'intégration directe d'enfants exilé-e-s. A l'heure actuelle, elle conçoit le nouveau CAS de conseil et de coaching dans le cadre de l'éducation et de la migration (« Beratung und Coaching im Kontext von Bildung und Migration ») de la PHSH ; cet outil est accessible au personnel enseignant, à des travailleurs/-ses sociaux et à d'autres personnes en charge de la formation et sera lancé en été 2021.

Références bibliographiques

OECD (2018). The Resilience of Students with an Immigrant Background: Factors that Shape Well-being. Evaluation des données de Pise de 2015. Sous : <http://www.oecd.org/berlin/publikationen/the-resilience-of-students-with-an-immigrant-background.htm>

Sachverständigenrat deutscher Stiftungen für Integration und Migration (2016). Lehrerbildung in der Einwanderungsgesellschaft. Qualifizierung für den Normalfall Vielfalt. Policy Brief des SVR-Forschungsbereichs und des Mercator-Instituts für Sprachförderung und Deutsch als Zweitsprache, gefördert von der Stiftung

Mercator. Sous : https://www.svr-migration.de/wp-content/uploads/2017/05/SVR_FB_Lehrerbildung.pdf

Schulblatt Thurgau (2017). Plötzlich hier. Fokus: Flüchtlinge. 2/2017. Sous : https://edudoc.ch/record/126450/files/TG_schulblatt2.pdf

Conseil suisse de la science (2018). Rapport « Sélectivité sociale » Recommandations du Conseil suisse de la science CSS. Rapport d'experts de Rolf Becker et Jürg Schoch sur mandat du CSS. Sous : https://www.swir.ch/images/stories/pdf/de/Politische_Analyse_SWR_3_2018_Soziale-Selektivitaet_WEB.pdf

SRF (2019). « Separate Beschulung ist nicht förderlich für den Schulerfolg », Radio SRF, 26.6.19.

SRF (2019). « Wenn das Recht auf Volksschule nicht für alle gilt », Radio SRF, 26.6.19.

Fondation Mercator (2017). Angekommen in der Migrationsgesellschaft ? Grundlagen der Lehrerbildung auf dem Prüfstand. Handreichung Lehrerbildung. Sous : https://www.stiftung-mercator.de/media/downloads/3_Publikationen/2017/August/Stiftung_Mercator_Handreichung_Lehrerbildung.pdf

swissuniversities. (2017). Flucht und Schule: Bericht der Fachgruppe Bildung und Migration (IKP) der Kammer PH von swissuniversities. Sous : <https://documents.tips/documents/flucht-und-schulebil-dung-beitraege-der-lehrerinnen-verschiedene-phs-haben.html>

Unesco (2019). Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019 : Migration, déplacement et éducation: bâtir des ponts, pas des murs. Sous : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000265996_fre

Le présent article explore la notion de « jeunes arrivés tardivement en Suisse ». Le discours en matière de politique de formation établi un rapport négatif entre mobilité et chances de formations et implique la prise de mesures spéciales pour les enfants et jeunes exilé-e-s « arrivés tardivement en Suisse ». En revanche, ces jeunes eux-mêmes établissent un lien positif entre leur mobilité et l'acquisition d'une formation de haute qualité. L'article ci-dessous met en discussion la question suivante : le simple fait de suivre intégralement la scolarité en un lieu donné permet-il seul de conduire au succès scolaire ou est-il nécessaire de disposer de nouveaux modèles de formation pour les enfants et les jeunes caractérisés par leur mobilité ?



Les « jeunes arrivés tardivement en Suisse », une notion construite

Confrontation entre un discours en matière de politique de formation axée sur les déficits et les contre-stratégies des jeunes. De Kathrin Oester

Au cours des années 2010, le discours en matière de politique de la formation a commencé à utiliser la notion d'« adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse », en réaction au nombre croissant de jeunes migrant-e-s et réfugié-e-s (SEM 2015, 2016 ; CDIP 2015, 2016, 2019 ; DFJP 2018). Ces enfants et jeunes sont arrivés en Suisse en voyageant seuls, dans le cadre d'un regroupement familial ou en compagnie de leurs parents.

Les « jeunes arrivés tardivement en Suisse », une notion construite

A première vue, la notion de personnes immigrées « arrivées tardivement en Suisse » désigne de manière neutre la durée de séjour de jeunes mobiles. Mais en y regardant de plus près, cette notion exprime un certain dilemme : d'une part, bon nombre de respon-

sables de la formation, indépendamment de leur appartenance politique, maintiennent le principe de l'égalité des chances ; de l'autre, les chances de formation d'un nombre croissant d'enfants et de jeunes mobiles sont fortement restreintes. La prise de mesures s'est ensuite avérée nécessaire, notamment dans les cantons ayant les plus fortes concentrations de « jeunes arrivés tardivement en Suisse » (VD, ZH, GE, BE ; cf. SEM 2015).

Cette « nécessité de prendre des mesures » implique premièrement le fait de mettre à disposition des moyens pour de nouvelles offres de formation et de développer de nouveaux concepts, afin de répondre aux besoins d'une clientèle extrêmement hétérogène. L'objectif visé étant d'augmenter le pourcentage de diplômés obtenus en fin d'études au degré secondaire II et ainsi de minimiser la croissance du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale issus de la migration (projet « Niveau de transition I », cf. CDIP 2019), la Confédération doit soutenir financièrement les cantons.

Cependant, les responsables de la formation ne pouvaient exiger de nouveaux moyens qu'en invoquant aussi l'existence de déficits spécifiques – analphabétisme, traumatismes de guerre, lacunes dans les parcours scolaires, problèmes d'inadéquation entre les demandes des jeunes en matière formation et les offres de formation existantes. C'est ce contexte qui explique pourquoi la notion de « jeunes arrivés tardivement en Suisse » a d'emblée été fortement axée sur l'existence de déficits.

Une conséquence désagréable et involontaire de la logique de financement de la Confédération et des cantons mentionnée ci-dessus a consisté en l'utilisation d'un discours englobant tous les enfants et jeunes exilé-e-s sous les termes à connotation négative de « personnes arrivées tardivement en Suisse », et en les laissant apparaître, en raison de la logique généralisatrice propre à ce type de termes, comme étant des personnes présentant des déficits. En résumé, le recours

à la notion de « jeunes arrivés tardivement en Suisse » était implicitement lié à un diagnostic des risques, selon lequel le fait « d’immigrer tardivement » en Suisse aurait des répercussions négatives sur les chances de formation et comprendrait des risques spécifiques, pour la suppression desquels des moyens supplémentaires, p. ex. des offres transitoires, seraient nécessaires.

Le présent article oppose le discours politique en matière de formation décrivant un rapport négatif entre la mobilité et les chances de formation au moyen des termes « jeunes immigré-e-s arrivés tardivement en Suisse » à une vision alternative de la situation des jeunes concernés : car, à l’inverse de ce que suggère ce discours politique en matière de formation, bon nombre de ces jeunes perçoivent un lien positif entre la mobilité et la formation et établissent une relation entre leur arrivée en Suisse et leur accès à des offres de formation de haute qualité.

Pour examiner plus précisément les différentes perspectives concernant le lien entre la mobilité et les chances de formation, je fais le choix de ne pas me concentrer sur les jeunes individus et leurs chances de formation, mais de plutôt placer les structures du système éducatif lui-même au centre de mes réflexions. Une approche pédagogique qui, en raison des besoins individuels des « enfants et jeunes arrivés tardivement en Suisse », prend des mesures particulières est, certes, nécessaire et justifiée par rapport à des fins diagnostiques. Néanmoins, le fait d’adopter une approche structurelle ne se focalisant pas sur l’individu est précisément la condition à remplir pour pouvoir déterminer les répercussions que la notion construite de « jeunes arrivés tardivement en Suisse » entraîne sur ce groupe spécifique de personnes immigrées. Cette approche structurelle part implicitement de l’idée que les mesures spécifiques – telles que les offres transitoires – deviennent des obstacles si, dans la plupart des cas, les jeunes sont dirigés vers ces offres de formation séparées indépendamment de leurs formations préalables et sans avoir effectué les évaluations nécessaires concernant leurs potentiels (Del Percio & Duchêne 2015). Par conséquent, l’approche structurelle considère cette catégorisation des « jeunes arrivés tardivement en Suisse » ayant besoin de mesures spécifiques comme une notion construite et place au premier plan une logique systémique, qui, par principe, est modifiable.

Le présent article reprend la discussion entamée dans certains analyses sur la catégorisation par l’Etat des étudiant-e-s, qui enlève certains obstacles à la formation pour certains groupes de personnes, mais simultanément les maintient pour d’autres. Ces analyses se basent sur un projet de recherche concernant les parcours de formation de requérant-e-s

d’asile mineurs non accompagnés, que nous avons réalisé entre 2015 et 2019, en effectuant un travail de recherche parallèlement en Suisse et en Turquie (cf. Oester & Lems 2017, 2019 ; Lems, Oester & Strasser 2018).¹

Approche axée sur les déficits, analyse des risques et mesures pour résoudre les problèmes d’inadéquation entre les demandes des jeunes en matière de formation et les offres de formation existantes

Dans le discours sur les « jeunes arrivés tardivement en Suisse », on fait généralement valoir les déficits suivants : les connaissances scolaires préalables nécessaires en Suisse lors de l’entrée au degré secondaire sont soit absentes, soit il existe un problème d’inadéquation entre les demandes des jeunes en matière de formation et les offres de formation existantes ; la motivation et l’attitude au travail des jeunes ne correspondent pas aux exigences suisses – les jeunes manquent de « capital culturel » et de « capital social », c’est-à-dire qu’ils ne sont pas suffisamment intégrés et ne disposent pas suffisamment de réseaux, ni sur le plan des valeurs communes, ni au niveau des relations sociales. Cela les rend incapables de se mesurer aux élèves autochtones. A cette situation s’ajoutent les déficits dans la langue de la scolarisation, et pour les personnes réfugiées – et c’est notamment le cas pour les mineurs non accompagnés (ou MNA) –, on fait valoir des traumatismes de guerre ainsi que la vulnérabilité par principe de ces personnes comme facteurs ayant un effet défavorable (CDIP 2015 ; Pupavac 2001). Dans le discours politique en matière de formation, les déficits évoqués ont tendance à se cumuler de plus en plus fortement, à mesure que l’éloignement géographique des pays d’origine selon l’axe nord-sud s’accroît par rapport à la Suisse.

La notion de « jeunes arrivés tardivement en Suisse » exprime donc implicitement une série de risques très précis, que l’on attribue à ces étudiant-e-s mobiles. Le discours y relatif méconnaît également à quel point notre système éducatif, qui jusqu’à la fin du degré secondaire I s’appuie très largement sur une conception sédentaire des processus de formation, produit lui-même des obstacles à la formation : en effet, selon cette approche, la sédentarité est la condition requise et la garantie pour le succès d’un processus de développement et de formation « normal ». Cette hypothèse de base a des conséquences considérables pour tous les groupes de la population dont le parcours de vie est marqué par une mobilité (forcée). Nous connaissons déjà cette discussion, d’une part en lien avec les enfants Roms, Sinté et Jénisches, qui

par le passé ont souvent été arrachés à leur parents, et de l’autre, en lien avec d’autres enfants de populations nomades – y compris avec les enfants semi-nomades des paysans de montagne. Des exigences d’assimilation ont été formulées à l’égard de ces groupes, en se référant à la normalité du mode de vie sédentaire. Et pour résoudre les problèmes d’inadéquation entre les demandes des enfants concernés en matière de formation et les offres de formation existantes, des mesures spécifiques ont été prises – p. ex. l’internement des enfants ou leur placement dans des familles d’accueil. Aussi longtemps que les systèmes éducatifs nationaux ne sont pas remis en question ou ne se sont pas modifiés d’eux-mêmes, les personnes concernées paient le prix fort, celui de l’assimilation, pour pouvoir accéder au système éducatif (McVeigh 1997).

La discussion sur la question de savoir si le simple fait de suivre intégralement la scolarité en un lieu donné permet de conduire au succès scolaire ou s’il est nécessaire de disposer de nouveaux modèles de formation pour les « adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse » et qui se caractérisent par leur mobilité est aujourd’hui plus actuelle que jamais. C’est premièrement le cas à l’égard des jeunes qui après leur immigration restent en Suisse, et deuxièmement, à l’égard de celles et ceux qui vont quitter (volontairement ou non) notre pays ultérieurement. Indépendamment de l’histoire individuelle de ces enfants et de ces jeunes, de leur migration forcée ou volontaire, de leurs parcours de réfugié-e-s qui ont duré souvent plusieurs années, avec ou sans leurs parents, et de leur statut de séjour précaire dans les pays de destination (qui deviennent fréquemment des pays de transit pour eux), il s’agit d’un groupe étudiant-e-s dont le nombre est en croissance et qui ont leurs propres besoins de formation et leurs propres ressources.

Tandis que le changement de mentalité et la suppression des obstacles concernant les étudiant-es mobiles se sont déjà depuis longtemps concrétisés pour les couches sociales aisées, notamment au degré tertiaire les changements structurels en faveur des enfants et jeunes issus d’une migration forcée sont encore largement inexistantes. Une première étape importante pour atteindre l’objectif visé était la demande formulée par des responsables de la formation ayant adopté une attitude progressiste : « La formation avant le travail ». Cette demande, selon laquelle les jeunes exilé-e-s arrivés en Suisse après la scolarité obligatoire ne doivent pas être dirigés directement vers le marché du travail, mais qu’ils puissent bénéficier d’offres de formations post-obligatoires, a été formulée simultanément à celle concernant la prise de mesures spécifiques pour « jeunes arrivés

« Les conditions de logement, la procédure d’asile, le risque de perdre ses droits en tant que mineur dès la majorité légale ou, en résumé, les perspectives d’avenir incertaines en Suisse sont apparues comme étant très pesantes pour les jeunes. »

tardivement en Suisse » (CDIP 2016). Etant donné qu’un pourcentage élevé d’exilé-e-s ne disposant pas d’un diplôme scolaire du degré secondaire II deviennent des bénéficiaires de l’aide sociale à l’âge adulte, la mise en œuvre de cette revendication semblait justement revêtir une importance particulière.²

Parmi les mesures considérées comme très prometteuses dans le cadre du système de formation professionnel dual suisse figurent les efforts particuliers visant à intégrer les jeunes dans un apprentissage professionnel (alors même que l’on néglige la question de l’accès à une école du degré secondaire post-obligatoire, avec la possibilité de poursuivre sa formation au degré tertiaire). « L’Agenda Intégration Suisse » (DFJP 2018), qui formule des mesures pour améliorer l’intégration professionnelle, explore de nouvelles voies dans ce domaine, en ce que la Confédération investit davantage de moyens dans l’intégration linguistique et professionnelle des réfugié-e-s reconnus et des personnes admises provisoirement. L’objectif visé est d’alléger la charge financière des cantons, d’augmenter le pourcentage de personnes obtenant un diplôme du degré secondaire II et ainsi de diminuer le risque que ces personnes se retrouvent ultérieurement au chômage. A l’avenir, tous les « jeunes arrivés tardivement en Suisse » devraient profiter de ces mesures (cf. l’article sur « L’Agenda Intégration Suisse » inclus dans cette édition du magazine)³. L’insertion professionnelle dont peuvent profiter ces jeunes présente non seulement des avantages, mais également deux inconvénients : Contrairement à la situation de pays ne

disposant pas d’un système de formation professionnel dual (p. ex. la Suède, où environ la moitié des anciens MNA (mineurs non accompagnés) âgés de 27 ans sont détenteurs d’un diplôme de maturité⁴), les offres passerelles, y compris les « pré-apprentissages d’intégration », permettent à une partie des jeunes d’accéder à une place d’apprentissage. Cependant, cela se fait souvent au préjudice de l’accès à une formation au degré tertiaire, qui n’est possible pour ces jeunes qu’en passant par de longs détours – par le biais d’une maturité professionnelle. Bien qu’un certain nombre de documents rédigés dans le contexte de la politique en matière de formation citent effectivement la possibilité pour « un-e jeune arrivé tardivement en Suisse » d’entamer une formation gymnasiale (CDIP 2015 ; DFJP 2018 ; « Agenda Intégration Suisse »), ces textes ne contiennent que peu de mesures de mise en œuvre correspondantes. Un deuxième inconvénient lié à la forte accentuation de l’intégration dans un apprentissage professionnel est le fait que, dans le cadre de la concurrence pour obtenir une place d’apprentissage, les jeunes exilé-e-s arrivés tardivement en Suisse ne peuvent que rarement choisir une place de formation correspondant à leurs goûts et à leurs talents. Ces personnes doivent au contraire se contenter de places dans des branches peu demandées. Simultanément, le pays d’accueil renonce lui-même à profiter des ressources multiples des « jeunes arrivés tardivement en Suisse » en appliquant des mesures de séparation, alors que ces ressources pourraient être utilisées dans des classes inclusives pour le processus éducatif de tou-te-s les étudiant-e-s.

Je viens ainsi de vous présenter de manière très succincte certains aspects des désavantages sur le plan de la formation entraînés par le système éducatif et qui s’expriment en tant que tels en lien avec la notion construite mais déficiente des « jeunes arrivés tardivement en Suisse ». Il convient maintenant d’opposer cette appréciation de la situation à la perception et au point de vue alternatif de ces jeunes eux/elles-mêmes.

Point de vue des jeunes concernés : les obstacles à la formation et les contre-stratégies couronnées de succès

Au cours de l’année 2015 – en plein milieu de la « crise des réfugié-e-s » –, nous avons démarré un projet de recherche ethnographique sur les parcours de formation des jeunes requérant-e-s d’asile mineurs non accompagnés en Suisse et en Turquie, comme évoqué au début de cet article. En Suisse, notre recherche s’est surtout concentrée sur les cantons de Berne et de Zurich⁵. Dans ce cadre, nous avons d’une part fait connais-

sance d’environ 60 jeunes dans les centres pour requérant-e-s d’asile pour mineurs non accompagnés (MNA) et dans des institutions de formation, d’autre part nous avons suivi de manière intensive les parcours de formation de 15 jeunes par le biais d’une observation participante. A leur arrivée, les jeunes avaient entre 14 et 16 ans, provenaient pour la plupart d’entre eux/elles de pays d’Afrique et d’Asie et se caractérisaient par des conditions préalables diverses pour la formation et par des portfolios linguistiques variables. Ce groupe ne comptait pas d’analphabètes. Et tandis qu’une partie des jeunes avait effectué une scolarité de 8 à 9 ans ou avait même obtenu un diplôme correspondant au degré secondaire II, d’autres affichaient de grandes lacunes dans leurs parcours scolaires en raison de la situation politique dans leur pays d’origine et des longs déplacements qu’ils ont effectué durant leur fuite.

Ci-dessous, je vais brièvement résumer les nombreuses expériences communes vécues par ces personnes, indépendamment de leur parcours de formation. Il en ressort clairement que le statut légal précaire des jeunes, qui, bien souvent, n’obtiennent aucune autorisation de séjour permanent pendant plusieurs années, est étroitement lié avec leurs perspectives d’avenir et professionnelles précaires. Les mesures particulières pour les « jeunes arrivés tardivement en Suisse » prévoient, certes, leur intégration professionnelle. Cependant, le fait que cela soit précisément des jeunes sans statut légal garanti qui restent pendant de longues années dans des offres passerelles séparées – d’abord dans des centres pour requérant-e-s d’asile, ensuite dans le cadre d’offres proposées en dehors de ces centres – peut aussi être interprété comme une réponse (dissuasive) des autorités par rapport à leur présence et comme l’expression d’un régime spécifique appliqué à une population mobile, qui laisse ces jeunes pendant des années dans l’incertitude concernant leurs perspectives d’avenir. Cette dynamique n’est guère propice à leur intégration professionnelle, mais elle correspond au principe selon lequel « la participation à la vie sociale et économique » doit être limitée aux personnes « qui, sur les plans légal et personnel, ont la perspective de rester longtemps dans le pays » (CDIP 2016). Effectivement, un pourcentage élevé des jeunes que nous connaissons, ne remplissent justement pas cette condition, étant donné qu’un bon nombre d’entre eux/elles, en tant que personnes n’étant pas reconnues légalement comme des réfugié-e-s, se situent dans une zone grise, sans garantie d’un droit de séjour à long terme et sans la perspective d’obtenir la nationalité.

La plus grande partie de ces jeunes se trouvait encore dans la procédure d’asile au début du projet de recherche et ne disposait,

le cas échéant, que du livret F prévu pour les admissions provisoires, mais non d'une autorisation de séjour permanente. Les conditions de logement, la procédure d'asile, le risque de perdre ses droits en tant que mineur dès la majorité légale ou, en résumé, les perspectives d'avenir incertaines en Suisse sont apparues comme étant très pesantes pour les jeunes. A cela s'est ajouté le fait d'être confronté d'une part à un discours de la part des médias devenant de plus en plus hostile et se traduisant par l'utilisation d'une série de termes tels que la « vague de réfugié-e-s », « parasites », « imposteurs », ou « terroristes camouflés », et de l'autre, à une pratique en matière d'asile imprévisible sur le plan politique, comme dans le cas de l'Erythrée, où la politique à l'égard de ce pays a brusquement été modifiée à la suite de pressions politiques internes.

En raison de ces expériences, beaucoup de ces personnes basent la planification de leur avenir moins sur le principe du « droit à l'asile » ou sur leurs « droits en tant qu'enfants », que sur le fait de s'adapter et de s'intégrer par le biais d'une offre passerelle en matière de formation ou d'un (pré-)apprentissage (d'intégration), afin de pouvoir se présenter comme de « bon-ne-s réfugié-e-s » et d'obtenir ainsi une admission à titre provisoire de la part des autorités. Cette considération montre que l'admission provisoire est utilisée par ces jeunes pour gagner le droit à une existence durable dans le pays de résidence. Ce qui figure au premier plan n'est pas le choix d'une profession correspondant à leurs goûts et à leurs talents, mais leur adaptation au marché du travail local. (En lien avec la disponibilité ou la non-disponibilité de certains choix, les offres passerelles de la 10^e année scolaire apparaissent précisément comme des lieux où, selon Bourdieu, l'on négocie son statut.) Dans la suite de cet article, je me limiterai, pour respecter les consignes données, à esquisser brièvement des stratégies couronnées de succès concernant la manière d'aborder la marginalisation et l'exclusion sociales et je me référerai volontairement à des jeunes qui ont un niveau de motivation élevé et disposent d'un grand capital éducatif, sans tenir compte des autres catégories de jeunes.

Processus d'inclusion et stratégies contre l'exclusion couronnées de succès

Une des contre-stratégies des jeunes a consisté, malgré leur statut de séjour précaire et en dépit des lacunes qui leur étaient attribuées, à suivre une formation qui a contribué à leur développement personnel et qui correspondait aussi bien que possible à leur projet de vie. Le but de cette démarche était d'améliorer leurs chances professionnelles à long terme (y compris hors de Suisse). A cet effet, ces

jeunes ont acquis des connaissances précises concernant notre système éducatif et se sont laissé conseiller par des enseignant-e-s compétents ainsi que par des personnes engagées issues de la société civile. Cette démarche a demandé, dans un premier temps, une analyse du système de formation professionnel dual, avec ses obstacles et ses perméabilités, et a impliqué, comme conséquence possible, le passage d'une planification à court terme à une planification à long terme du parcours de formation, en optant pour une maturité professionnelle.

Une autre stratégie contre l'exclusion a consisté à acquérir un niveau linguistique aussi élevé que possible de la langue de l'école, et souvent aussi du dialecte (alémanique), malgré l'autorisation de séjour manquant et en dépit de l'enseignement suivi de manière séparée. En parallèle des réseaux de migrant-e-s, bon nombre de jeunes se sont créés des contacts avec leurs pairs autochtones au moyen du sport et d'offres de loisirs, allant ainsi à l'encontre des hiérarchies de position sociale, qui font d'eux de potentiels marginaux. Pour la réussite de cette démarche, la condition à remplir était d'adopter une approche différenciée par rapport à la société suisse ambivalente : les jeunes ont expérimenté cette situation, d'un côté par le biais de structures et de personnes agissant dans le sens de l'exclusion, d'un discours médiatique axé sur le rejet des réfugié-e-s et d'expressions de méfiance à leur égard se concrétisant sous forme de profilage racial dans l'espace public. D'un autre côté, ces personnes ont rencontré au cours de leurs rapports amicaux des personnes engagées travaillant dans les institutions et d'autres, issues de la société civile. Ces deux niveaux d'expérience ont initialement représenté la Suisse pour ces jeunes. Il a ensuite fallu un long processus d'apprentissage et la volonté de relever le défi consistant à affronter cette situation pour finalement arriver à différencier les divers groupes sociaux constitutifs de la société, pour comprendre (sur le plan politique) les expériences ambivalentes vécues et les gérer sur le plan émotionnel et – comme contre-stratégie – d'affirmer leur droit à participer à la vie sociale. Dans ce cadre, la confrontation avec l'ambivalence et la complexité qui caractérise le pays de résidence avait aussi constamment une dimension de réflexion intellectuelle et une dimension émotionnelle.

Au lieu de se résigner à endosser le rôle qui leur était proposé, à savoir celui d'un enfant réfugié traumatisé et vulnérable, et à revendiquer le statut de victime, bon nombre de ces jeunes ont développé un pouvoir d'action, qui s'est traduit par le fait d'inclure leurs connaissances acquises précédemment ainsi que les expériences faites dans le pays de résidence dans la rédaction de textes,

dans des productions artistiques et dans des autoreprésentations sur les réseaux sociaux.

Ces jeunes ont également rejeté le rôle que l'on voulait leur attribuer, celui de réfugié-e-s apparaissant comme des parasites et des imposteurs. Ces personnes ont développé des compétences analytiques poussées dans la confrontation avec leur frustration (concernant la question de la formation) et avec la xénophobie et sont devenues des « ethnographes » sensibles dans l'étude de leur pays de résidence, tout en s'opposant au discours autoritaire qui leur refuse le droit d'exister. Malgré toutes les restrictions qui leur étaient imposées en tant que jeunes sans droit de séjour permanent, ils/elles ont affirmé bien plus leur liberté et leur droit à participer à la vie sociale. Sur le plan concret, cela impliquait de lutter continuellement pour obtenir une place dans l'espace public, dans la société et dans la hiérarchie des positions sociales parmi leurs pairs, en dépit des nombreuses réponses négatives à leurs demandes pour une place d'apprentissage ainsi que du sentiment de rejet et d'exclusion.

Conclusion

En résumé, nous pouvons retenir le fait que la perception de soi des jeunes que nous avons accompagnés au cours de notre projet de recherche – une perception qui repose sur l'établissement d'un lien positif entre la mobilité et les offres de formation de haute qualité – était diamétralement opposée au discours axé sur les déficits des « jeunes arrivés tardivement en Suisse » et confrontés à des « problèmes d'inadéquation entre leurs demandes en matière de formation et les offres de formation existantes ». Dans ce contexte, il s'agissait d'opposer sa propre volonté de réussite à cette attribution à une filière imposée de l'extérieur et d'exiger la reconnaissance de ses propres ressources et expériences.

Dans le cadre de notre projet de recherche, nous avons suivi environ les quatre premières années du parcours scolaire-professionnel des jeunes en question. Malgré la relative brièveté de cette période, qui limite les conclusions que l'on peut tirer de nos observations, les éléments suivants sont apparus très nettement : nous avons découvert des jeunes extrêmement motivés, et parfois également des enseignant-e-s extrêmement motivés, ainsi qu'une augmentation des investissements effectués par l'Etat dans la formation « de jeunes arrivés tardivement en Suisse » ; en dépit de cela, un nombre d'années précieuses et beaucoup de potentiel ont été investis dans des offres de formation (transitoires) séparées et limitant fortement les possibilités d'apprentissage. Tout comme les débats sur l'inclusion l'ont mis en lumière, les processus d'apprentissages linguistiques

« [...] bon nombre de ces jeunes ont développé un pouvoir d'action, qui s'est traduit par le fait d'inclure leurs connaissances acquises précédemment ainsi que les expériences faites dans le pays de résidence dans la rédaction de textes, dans des productions artistiques et dans des autoreprésentations sur les réseaux sociaux. »

et sociaux progressent plus rapidement sans structures séparées. Ce sont précisément les jeunes issus d'une migration forcée qui

restent souvent dans le flou pendant de nombreuses années quant à leurs perspectives d'avenir et qui sont confrontés à des mesures de séparation contribuant involontairement aussi à leur marginalisation et leur exclusion.

Si l'on entend utiliser mieux le haut degré de motivation de beaucoup de « jeunes arrivés tardivement en Suisse », il faudrait tenir compte des points suivants dans le cadre d'une approche programmatique :

- Premièrement, il convient de remettre en question de manière fondamentale l'idéologie de la sédentarité, si l'on veut que le capital éducatif ne puisse pas uniquement être accumulé en fonctions des conditions de la sédentarité. Pour bon nombre de jeunes, l'arrivée en Suisse est non seulement due à des raisons de fuite relevant du droit d'asile, mais elle est aussi le résultat provisoire d'un projet de formation individuel ou familial, qui n'a été possible qu'en raison de la disponibilité radicale de ces jeunes à être mobiles. Le système éducatif peut apporter une grande contribution à la transformation du savoir et des ressources linguistiques de ces jeunes caractérisés par leur mobilité, dans le but de les rendre utilisables par la société dans son ensemble.

- Deuxièmement, il convient de mettre en œuvre de manière plus conséquente les revendications demandant la valorisation des années de formation et les diplômes des jeunes mobiles ainsi que celles demandant une évaluation de leurs potentiels, revendications qui sont contenues dans bon nombre de textes programmatiques : ces mesures permettraient à beaucoup de jeunes d'accéder plus directement à une école du

degré secondaire II, au lieu de devoir durant des années faire des efforts par le biais de « stages d'essai » ou de « stages pratiques », de « formation professionnelle élémentaire », de « formation préparatoire », de « pré-apprentissages d'intégration » ou de programmes d'insertion professionnelle.

- Selon la proposition de certain-e-s responsables de la formation, il faut, troisièmement, présenter les programmes d'enseignement de la 10^e année davantage sous forme modulaire, afin que les « jeunes arrivés tardivement en Suisse » puissent profiter d'une offre de formation plus large dans leurs programmes d'étude.

- Finalement, il convient d'exiger que les investissements dans les offres de formation destinés aux jeunes sans autorisation de séjour permanent servent également à leur l'inclusion et à leur avancement sur le plan de la formation et professionnel. Le système éducatif gagnerait ainsi en crédibilité et en indépendance par rapport aux dynamiques en matière de politique de l'asile dont le but est de déployer un effet dissuasif. Une première mesure allant dans ce sens est la réglementation prévoyant de permettre à toutes les personnes admises provisoirement et titulaires d'un livret F d'accéder aux (ou à toutes les) offres de formation. ■

Kathrin Oester, docteure en anthropologie sociale, est spécialisée dans les domaines suivants : formation et migration, anthropologie des médias et processus d'apprentissage global. Après son activité dans le cadre de la HEP Berne, elle travaille comme chercheuse associée à l'Institut d'anthropologie sociale de l'Université de Berne. E-Mail : kathrin.oester@anthro.unibe.ch

1 Projet SNF (2015-2019) intitulé "Transnational Biographies of Education : Young Unaccompanied Asylum Seekers and their Navigation through Shifting Social Realities in Switzerland and Turkey", soutenu par le Fonds national de la recherche scientifique (direction : Prof. K. Oester, HEP Berne et Prof. S. Strasser, Université de Berne ; saisie de données ethnographiques, en Suisse : Annika Lems et en Turquie : Elif Tibet).

2 En 2015, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a constaté que seulement 72.5% des jeunes qui ne sont pas né-e-s en Suisse avaient obtenu un titre du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans. Ces données ont constitué la base pour la prise de mesures spéciales destinées à améliorer les conditions de formation de ce groupe de personnes (cf. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bildung-wissenschaft/uebertritte-verlaeuft-bildungsbe-reich.assetdetail.4282071.html>).

3 Dorénavant, une période plus longue est prévue pour la préparation à l'insertion professionnelle et pour combler les lacunes, par exemple dans la langue locale. Une gestion de cas individuelle et la possibilité de suivre un « pré-apprentissage d'intégration » doivent préparer les jeunes à entamer une formation professionnelle et à s'intégrer dans le marché du travail. Ce qui manque généralement dans les mesures évoquées, c'est le fait de s'appuyer sur les ressources – y compris linguistiques – des « jeunes arrivés tardivement en Suisse » ainsi que le rattachement à une école du degré secondaire II. (Par rapport à cette

question, le canton de Berne a développé une solution alternative, en proposant une offre passerelle pour l'accès au gymnase.)

4 Données statistiques détaillées : Çelikaksoy & Wadensjö (2015).

5 Concernant la situation des MNA dans le canton de Zurich, cf. aussi le document de Bitzi et Landolt (2017).

Références bibliographiques

Bitzi, Barbara, et Sara Landolt. 2017. Unaccompanied minor asylum seekers – Processes of subject formation and feelings of belonging in the context of educational experiences in Switzerland. *Geographica Helvetica* 72 (2) : 217–226.

Çelikaksoy, Aycan und Eskil Wadensjö. 2015. Unaccompanied Minors and Separated Refugee Children in Sweden. An Outlook on Demography, Education and Employment. Discussion Paper 8963. Bonn: Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit.

Del Percio, Alfonso und Alexandre Duchêne. 2015. Sprache und sozialer Ausschluss. Eine Genealogie des schulischen Berufsintegrationsprozesses jugendlicher Migranten in der Schweiz. In *Mehrsprachigkeit und (Un)gesagtes*, éditeur: A. Schnitzer et R. Mörgen, 194–215. Berlin: Juventa.

CDIP, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, 2015. *Veränderte Migration; spät einreisende ausländische Jugendliche und Bildung.* Informations et notices non publiées des 15 et 16 octobre 2015.

Dies. 2016. Déclaration sur les principes d'une intégration durable dans le marché du travail et dans la société des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse : approbation et attribution de mandats. Décision de l'Assemblée plénière de la CDIP du 23 juin 2016, prise en accord avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Document à télécharger : <http://www.edk.ch/dyn/23794.php> , Décisions 2016, 23.06.2016 : Jeunes arrivés tardivement.

Dies. 2019. Adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse : état des lieux au niveau de la transition I. Rapport final sur mandat du Secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (SG CDIP), Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG.

DFJP, Département fédéral de justice et police. 2018. *Agenda Intégration Suisse.* Rapport du groupe de coordination du 1er mars 2018 : <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/integration/agenda/ber-koordinationsgruppe-integrationsagenda-f.pdf>

SEM, Secrétariat d'Etat aux migrations. 2015. *Kinder und Jugendliche im Asyl- und Migrationsbereich. Profile und Herausforderungen.* Contribution (non publiée) de Myriam Schleiss, Plate-forme intercantonale pour l'éducation interculturelle, Berne, Maison des cantons.

SEM, Secrétariat d'Etat aux migrations. 2016. *Etat des lieux sur la participation à la formation de jeunes et de jeunes adultes*

arrivés tardivement en Suisse. Rapport final, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG.

Lems, Annika; Oester, Kathrin; Strasser, Sabine. 2019. *Children of the crisis: ethnographic perspectives on unaccompanied refugee youth in and en route to Europe.* *Journal of Ethnic and Migration Studies*: 1-21.

McVeigh, Robbie. 1997. *Theorising Sedentarism: the roots of anti-nomadism.* In: Acton T. (ed.), *Gypsy Politics and Traveller Identity*, Refugee Studies Centre, University of Oxford, Conference Proceedings.

Oester, Kathrin und Annika Lems. 2017. *Zwischen Inklusion und Exklusion. Zur Bildungssituation unbegleiteter jugendlicher Asylsuchender.* *VPOD Bildungspolitik. Zeitschrift für Bildung, Erziehung und Wissenschaft.* September (2013), 6-8.

Oester, Kathrin und Annika Lems. 2019. *Recht auf Bildung ? Unbegleitete Minderjährige zwischen Inklusion und Exklusion.* In: Sieber Egger, Anja; Unterweger, Gisela; Jäger, Marianna; Kuhn, Melanie; Hangartner, Judith (éditrice), *Kindheit(en) in formalen, nonformalen und informellen Bildungskontexten.* *Ethnografische Beiträge aus der Schweiz* (239-258). Wiesbaden: éditions Springer VS.

Pupavac, Vanessa. 2001. *Misanthropy Without Borders: The International Children's Rights Regime, Disasters,* Vol 25(2): 95-112.



Cours d'allemand dans l'église de Fluntern.

La solidarité est indispensable

L'engagement de Solinetz (réseau de solidarité) pour les exilé-e-s est un tiraillement permanent entre résistance politique et service (non rémunéré) en lieu et place de l'Etat. De Hanna Gerig

Dans la newsletter de Noël, le réseau de solidarité affirme : « L'absence de Solinetz dans le canton de Zurich serait tout simplement impensable. Nos nombreux projets représentent pour beaucoup d'exilé-e-s les rares espaces sociaux dans lesquels ils sont les bienvenus et peuvent prendre part aux activités. » Peut-être que cela fait penser un peu à un slogan publicitaire, mais la bonne vingtaine de cours d'allemand dispensés par le réseau sont indispensables pour beaucoup d'exilé-e-s. De nombreuses personnes affirment d'ailleurs que ce n'est que grâce à ces cours de Solinetz ou de l'Autonome Schule Zürich qu'elles ont appris l'allemand – souvent avant d'avoir reçu leur décision d'asile. Mais que signifie le fait que les projets de Solinetz soient indispensables ? Apparemment ils comblent une lacune importante.

Concrétiser les droits fondamentaux

Les droits à la participation et à l'éducation constituent, pour Solinetz, des droits fondamentaux pour tous les exilé-e-s qui arrivent dans notre pays pour y vivre, indépendam-

ment de leur statut de séjour et de leur âge. De bonnes connaissances de la langue régionale, l'allemand, facilitent l'orientation et l'instauration de nouveaux contacts sociaux ; elles permettent aussi de vivre de façon autonome, et plus tard d'accéder à une profession, et sont par conséquent essentielles à la participation à la vie sociale. Cependant, nombre de communes, voire d'organisations de prise en charge compétentes, ne permettent pas l'accès des exilé-e-s – ou alors insuffisamment – à l'enseignement de l'allemand. Etant donné que le droit à l'éducation n'est pas mis en œuvre par l'Etat, les bénévoles de Solinetz et des activistes d'autres organisations ont mis sur pied, jusqu'à aujourd'hui, une très grande palette de cours. C'est très réjouissant. Mais cet acquis devrait également nous intriguer.

Entre militarisme et substitution à l'Etat

« Une offre » ? Solinetz est-il devenu un prestataire de services ? Le discours sur les « offres » convient-il à l'identité d'une organisation qui est née il y a une décennie en tant que mouvement politique et qui se considère

jusqu'à l'heure actuelle comme tel ?

Avec ces projets bénévoles de Solinetz tels que les cours de langue allemande, Solinetz assume, sans le vouloir, des tâches qui reviennent à l'Etat. Les institutions responsables des « prestations d'intégration » et financées par l'Etat peuvent ainsi se dérober à certaines de leurs responsabilités, puisqu'il y a des bénévoles qui assurent. Or, ce n'est définitivement pas le but de ce réseau de solidarité. La question se pose alors : comment Solinetz vit-il ce tiraillement entre travail gratuit pour l'Etat et résistance politique ? Pourquoi restons-nous convaincu-e-s que le travail que nous fournissons est important ?

Offres gratuites

Un exemple du « côté de l'offre » : Il y a peu, j'ai reçu un appel au bureau de Solinetz. Une travailleuse sociale d'une commune de la campagne me contactait pour s'enquérir de la disponibilité d'un cours B2 pour une des personnes dont elle a la charge. Elle venait de découvrir ces fameuses « offres » de Solinetz sur Internet. J'étais étonnée : elle est responsable de l'encadrement de requérant-e-s d'asile et tombe par un pur hasard sur Solinetz par le biais de Google ? Connaissant la situation des nombreux exilé-e-s vivant dans des communes campagnardes, et qui n'ont guère accès à des cours d'allemand, j'ai fait l'éloge de Solinetz – sans trop réfléchir et avec fierté – comme étant un endroit où toutes les personnes exilées sont cordialement les bienvenues, peuvent lier des contacts et apprendre la langue de Goethe sans s'annoncer au préalable. Mon élan de générosité était naturellement adressé à sa protégée, obligée



Cours d'allemand dans la salle paroissiale « Offener St. Jakob ».

de tenir tant bien que mal dans ce petit village sans possibilités de formation ou d'activité lucrative appropriée – et qui devait de toute urgence être informée de l'existence de ce réseau de solidarité. Pour finir, j'ai glissé à la travailleuse sociale qu'il était important que la commune paie l'abonnement des transports publics, sans quoi nos projets ne seraient pas réalisables, puis je lui ai envoyé, avec cette recommandation, les coordonnées de notre responsable de cours B2. Mais voilà, ce n'était pas très prudent ! Le lendemain, la travailleuse sociale engagée a répondu avec ravie : « Merci pour le message. Hier, Madame X était chez moi pour un rendez-vous. En ce moment, elle a d'autres préoccupations (des préoccupations qui l'empêcheraient de suivre un cours d'allemand ?) et nous devons déplacer le cours d'allemand au printemps (< nous > dans le sens de < moi et ma cliente > ? !). Toutefois, j'ai enregistré vos coordonnées sur la liste des cours d'allemand de notre commune. A l'avenir, j'inscrirai certainement certains bénéficiaires chez vous. » C'est à ce moment-là que la sonnette d'alarme s'est déclenchée chez moi. Je devais retirer mon geste trop accueillant, que l'employée communale avait, logiquement, considéré comme tel. J'ai répondu : « Mon premier courriel prêtait sûrement à un malentendu, je vous prie de m'en excuser ! J'aimerais vous signaler que si nos cours d'allemand sont ouverts à chacun-e, et que nous ne voudrions pas que quiconque soit empêché d'accéder à la formation, nos cours ne remplacent PAS les prestations d'intégration qui doivent être fournies par les communes ! De notre point de vue, il serait donc préférable, et de loin, que vous vous engagiez auprès de votre commune pour que vos bénéficiaires puissent suivre des cours réguliers, financés par les fonds affectés à l'encouragement de l'intégration, – au lieu de mentionner nos cours dans les offres de votre commune. »

Aurais-je dû d'emblée répondre par la négative à la travailleuse sociale, au risque que sa protégée ne connaisse pas l'existence de Solinetz ? Ou aurais-je dû demander son statut de séjour et peser ensuite le pour et le contre ? Nos projets, ne sont-ils pas ouverts à toutes et tous, indépendamment de leur statut

de séjour ? Ne nous réjouissons-nous pas chez Solinetz si nos projets sont bien fréquentés et notre organisation connue ? Un dilemme.

Servir le système

Quelque part, nous sommes responsables de l'évolution décrite ci-dessus, la demande de la petite commune de campagne représentant un cas de figure de cette contradiction. Nous n'arrêtons pas d'élargir notre offre, et présentons les cours d'allemand de façon transparente sur notre page d'accueil. Ne serait-ce finalement pas mieux, au vu de ce dilemme, de renoncer à notre engagement ?

Toutes les personnes qui s'engagent au niveau politique pour des femmes et des hommes vivant dans des conditions précaires connaissent la tension entre assistance individuelle (travail gratuit pour l'Etat) et résistance politique. Il faut, à certains égards, jouer le jeu du système, « le servir ». C'est une réalité à qui nul, ou presque, n'échappe.

Pour reprendre l'essentiel

L'enseignement de l'allemand pour des personnes qui devraient obtenir des « prestations d'intégration » de la part de l'Etat, représente un travail gratuit pour ce dernier. Ce n'est que l'enseignement de la langue allemande pour des personnes ne bénéficiant d'aucun droit de séjour ou de travail qui représente une forme de résistance politique, car il brise l'isolement voulu par l'Etat. Nous ne sommes pas en mesure de nous extraire de ce champ de tension, si nous ne voulons pas, nous aussi, différencier selon les statuts de séjour. Dans ce condition notre engagement apparaît comme un dilemme et une chance à la fois. Quand il est dilemme, pas d'autre choix que de le supporter. Mais quand il est résistance – il ouvre des possibilités.

Résistance

De nombreux exilé-e-s qui participent aux projets de Solinetz ne bénéficient d'aucun droit de séjour. Leur demande d'asile a été rejetée. Dans leur cas, le réseau ne prend pas en charge des tâches étatiques lorsqu'il crée des lieux de formation. Les requérant-e-s d'asile déboutés et les sans-papiers n'ont pas droit aux « prestations d'intégration ».

En effet, si l'on soutient des personnes en situation illégale, on se trouve même dans une zone grise quant à la légalité. L'Etat fait beaucoup pour rendre la vie de requérant-e-s d'asile débouté-e-s en Suisse insupportable : hébergements dans des lieux reculés, en piteux état, une aide financière insuffisante, des contrôles de présence et de chambre, des descentes de la police et des amendes voire des séjours en prison. Si des gens s'engagent bénévolement (p. ex. avec des cours d'allemand) pour que la vie de ces femmes et hommes devienne un peu plus supportable, cela s'oppose diamétralement aux « efforts » de l'Etat. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'Autonome Schule Zürich, qui exprime en public de façon plus incisive que Solinetz cette dimension politique de l'éducation autoorganisée, a dû manifester à plusieurs reprises contre les contrôles de police à proximité de son immeuble (Remarque en marge : le fait que des cours d'allemand suivis assidûment par des migrant-e-s en situation illégale soient ultérieurement récompensés dans des cas de rigueur ne rend la situation que plus absurde.)

Chaque forme de rencontre, qui brise l'isolement, est une résistance au vu des tendances d'isolement sévissant dans la politique d'asile. Conjuguer ensemble des verbes suffit déjà : je reste, tu restes, nous restons...

Ça nous révolte !

A tout cela vient encore s'ajouter quelque chose : dans les cours de langue allemande et d'autres projets dans le domaine de l'asile, les chemins de certaines personnes se croisent, ce qui n'aurait pas été le cas ailleurs. Des portes s'ouvrent ! C'est la raison pour laquelle tous ces projets, même si aux yeux d'une travailleuse sociale ils ne sont que de simples offres, représentent davantage qu'une prise en charge de tâches étatiques. Beaucoup de personnes engagées auprès de Solinetz sont politisées à la faveur d'une expérience qu'elles vivent aux côtés de ces exilé-e-s. Par exemple lorsqu'un élève se trouve tout à coup en détention en vue d'un renvoi : « Comment en est-on arrivé là ? »

Quand des personnes s'engagent en toute simplicité et avec conviction, elles expriment clairement : « La manière dont on traite les exilé-e-nous révolte. Nous résistons à l'injustice, car, quand les droits fondamentaux sont violés, en fin de compte, tout le monde est perdant. »

Plus que de l'apprentissage de l'allemand, c'est de la solidarité, qu'il s'agit. Qui est, effectivement, indispensable. ■

Hanna Gerig est directrice de Solinetz Zürich.



~~Isolation~~
Integration

De meilleures chances pour les jeunes exilé-e-s

Les jeunes exilé-e-s ne peuvent plus bénéficier pleinement du système scolaire de notre pays à partir de 16 ans. Les structures d'intégration défailtantes ne permettent pas de terminer une formation ou d'obtenir un diplôme professionnel. Pour réunir les conditions leur permettant de suivre une formation et garantir leur existence future, des améliorations significatives en matière d'offres d'intégration sont nécessaires. De Marianne Hochuli

Depuis le printemps 2019, l'Agenda Intégration Suisse (AIS) élaborée par la Confédération et les cantons est en vigueur. Il doit contribuer à ce que les offres d'intégration pour les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire soient fortement élargies et que les processus nécessaires à cet effet soient améliorés. L'AIS est aussi un aveu que beaucoup de défailtances et de lacunes subsistent sur le chemin menant à l'intégration professionnelle des exilé-e-s. Le dogme selon lequel les requérant-e-s d'asile ne doivent pas être intégrés est devenu une voie semée d'embûches pour leur avenir professionnel. Jusqu'à présent, leur motivation initiale n'était pas utilisée. Souvent, cela durait des années jusqu'à la décision d'asile, années pendant lesquelles ils n'obtenaient ni la possibilité d'apprendre ni celle de travailler. Nous espérons que cela changera désormais.

Pour les adolescents et les jeunes adultes, qui se trouvent encore au début de leur vie active, des solutions en termes de formation de base et de formation professionnelle sont particulièrement importantes ; et cela d'autant plus que la Confédération et les cantons ont confirmé en 2015 leur objectif en matière de politique éducative, à savoir l'obtention pour 95 pour cent des jeunes d'un diplôme de niveau secondaire. Avec l'AIS, l'intégration professionnelle doit, à l'avenir, être structurée comme un processus doté d'une gestion des cas systématique et cohérente, dès l'arrivée dans notre pays jusqu'à l'entrée sur le marché du travail, avec à la clé des évaluations individuelles, des conseils et un encadrement. Les jeunes exilé-e-s arrivés tardivement en Suisse ainsi que les jeunes adultes doivent pouvoir bénéficier des cursus de formation qui mènent à un diplôme de niveau secondaire II ou tertiaire reconnu par l'Etat.

Ce qui manque dans l'Agenda Intégration

- **La formation scolaire jusqu'au niveau de l'école obligatoire n'est pas mentionnée :** Dans les discussions concernant l'intégration professionnelle, il est surprenant de constater qu'il n'y a aucun plan ou stratégie garantissant à un maximum de jeunes adultes une formation scolaire de base qui corresponde au niveau de l'école obligatoire. Sans formation scolaire au niveau de la scolarité obligatoire, il est pratiquement impossible de garantir une existence indépendante et durable. C'est la raison pour laquelle des offres scolaires correspondantes doivent être disponibles jusqu'à l'âge de 30 ans au minimum.
- **L'intégration n'est pas un processus fonctionnant selon un schéma donné :** Les jeunes exilé-e-s apportent avec eux un bagage de connaissances, d'expériences et de compétences. Souvent, ces personnes

« En aucun cas les cantons ne doivent utiliser ces fonds relativement élevés uniquement pour faire baisser leurs propres contributions d'intégration et appliquer des mesures d'austérité. »

parlent plusieurs langues, quand ce n'est pas une de nos langues nationales. Mais ils ont souvent vécu des expériences traumatiques. Une fois qu'ils se trouvent de nouveau en sécurité – depuis fort longtemps ce n'était plus le cas – ils ont besoin de temps, d'un accompagnement étroit et de patience pour retrouver leurs repères dans un système totalement nouveau. Beaucoup ne bénéficient d'aucun réseau social et dans une telle situation, il est central qu'ils bénéficient d'un encadrement intense et durable de plusieurs spécialistes. Il est nécessaire qu'ils aient des mentors qui connaissent leur situation de formation et de travail, de même que des personnes de confiance complémentaires qui accompagnent les exilé-e-s dans leur quotidien. En outre, les traductrices et traducteurs interculturels sont très importants du fait que ces spécialistes connaissent les différents systèmes et cultures.

• **Le statut de l'admission provisoire bloque toute perspective de vie :** Afin qu'un projet de vie aboutisse, les conditions cadres doivent être adéquates. Or, quelque 16 000 jeunes sont au bénéfice d'une admission provisoire. Ce statut ne garantit pas leurs droits fondamentaux et n'assure pas leur besoin de sécurité. Avec une admission provisoire, le regroupement familial, même pour les membres de la famille proche, s'avère pratiquement irréalisable. Les jeunes veulent par conséquent gagner le plus rapidement possible de l'argent et renoncent à une formation. Quand ils trouvent un « job », il est souvent précaire et temporaire. Avec le statut d'admission provisoire, il est aussi difficile de trouver un logement, une place d'apprentissage ou un emploi. En effet, ni les employeurs, ni les propriétaires ne sont prêts à offrir une place à long terme à une personne ayant un statut provisoire. Ceci est d'autant plus tragique que

ces gens proviennent de pays où un retour est impossible en raison de la guerre et de la violence. Quant à la mobilité, elle leur est tellement restreinte qu'ils n'ont même pas la possibilité de rendre visite à leurs proches en Allemagne.

Revendications de Caritas

Dans le cadre de la journée d'étude « Réfugié-e-s – Education, intégration et émancipation », Caritas a présenté, dans un atelier, ses revendications visant à améliorer l'intégration professionnelle.

• **Garantir le niveau scolaire de l'école obligatoire :** La Confédération et les cantons doivent assurer que tous les adolescent-e-s et jeunes adultes puissent atteindre au minimum jusqu'à l'âge de 30 ans le niveau scolaire de l'école obligatoire. Des modules pensés pour l'âge adulte doivent aussi être accessibles aux femmes avec enfants tout en garantissant une prise en charge des enfants. La formation de base doit pouvoir être couplée à des possibilités de travail et permettre au moins dans certaines branches une mixité avec des participant-e-s non issus de la migration. Ainsi, il est possible de créer des contacts sociaux.

• **Tenir davantage compte des situations et potentiels individuels :** Les premiers mois en Suisse sont décisifs. Si, dès le départ, on encourage la motivation et que les offres de formation nécessaires sont disponibles de manière constructive, les chances d'un avenir professionnel réussi pour les jeunes exilé-e-s sont nettement plus élevées. C'est pourquoi, dans les centres fédéraux, des cours de langue et des cours en vue d'acquérir d'autres compétences de base doivent être mis à disposition, et ce en relation avec des possibilités de travail judicieuses. Afin de pouvoir mieux estimer le potentiel individuel et de planifier la préparation professionnelle individuelle, il est d'emblée nécessaire, pour les adolescents et des jeunes adultes, au plus tard cependant lorsque ces personnes entrent dans la procédure étendue, de disposer d'un encadrement continu et intensif en temps ; cette prise en charge doit être effectuée avec des mentors, des personnes de confiance et des interprètes interculturel-le-s.

• **Ne pas considérer les fonds fédéraux comme compensation des prestations déjà effectuées :** La Confédération doit lier le forfait d'intégration de 18 000 francs à des objectifs et mesures concrètes et les cantons doivent les utiliser en fonction des besoins et en visant un bon niveau de qualité. En aucun cas les cantons ne doivent utiliser ces fonds relativement élevés uniquement pour faire baisser leurs propres contributions d'intégration et appliquer des mesures d'austérité.

• **Créer des conditions-cadres en vue de l'intégration :** L'admission provisoire doit être remplacée par un statut de protec-

tion qui octroie les mêmes droits que le statut de réfugié-e. Font également partie des conditions-cadres, les contacts sociaux sans lesquels une intégration culturelle et professionnelle n'est guère possible. A cet égard, les bénévoles jouent un rôle central. Les cantons doivent financer des bureaux de coordination qui assurent la continuité et la qualité de tels engagements bénévoles. En outre, les cantons devraient garantir que les adolescent-e-s et jeunes adultes puissent participer à des activités de loisir.

Expériences confirmées

Dans la discussion avec des représentant-e-s du Canton de Vaud et aussi avec le public, les observations suivantes ont été mises en exergue :

• Les attentes vis-à-vis de l'AIS sont élevées. Tout d'abord, il n'y a de loin pas assez de places dans les offres de cours. Les requérant-e-s d'asile au bénéfice d'un permis N ne sont pris en considération que s'il y a des places libres, donc dans de très rares cas.

• En général, les différences entre les cantons sont très grandes. L'endroit où les exilé-e-s habitent joue un rôle pour pouvoir accéder à des offres d'intégration.

• Tant que les requérant-e-s d'asile n'obtiennent aucune décision, ils ont souvent d'énormes difficultés à apprendre. Pour le personnel enseignant, ce n'est pas très motivant. Un traitement rapide des demandes s'avère par conséquent d'autant plus important. Et malgré tout, la procédure d'asile doit se dérouler de manière correcte et juste.

• L'élan qui habite les requérant-e-s d'asile à leur arrivée doit pouvoir être utilisé. Les êtres humains ont un grand besoin de normalité, de vie quotidienne ordinaire, d'apprentissage.

• L'AIS doit aussi s'appliquer aux sans-papiers, certain-e-s habitant depuis de nombreuses années en Suisse.

• Dans de nombreux cas, une prise en charge psychosociale des exilé-e-s s'avère être de grande importance.

• En particulier, la situation des jeunes femmes doit être davantage prise en considération. En effet, la thématique du genre n'est guère abordée.

• Les offres et prises en charge ne doivent pas simplement s'arrêter quand les jeunes atteignent leur 18^e année. Elles doivent se poursuivre jusqu'à l'obtention d'un diplôme de formation.

• Lorsque les jeunes immigreront en Suisse avec leurs parents, ces derniers doivent d'urgence être davantage pris en compte.

• Les exilé-e-s en situation de handicap sont très insuffisamment pris en charge. Ils vivent une double discrimination. ■

Marianne Hochuli est responsable du secteur Etudes chez Caritas suisse et membre de la Direction.

Et si on les écoutait ?

Résultats de l'atelier « **Prise en compte des besoins globaux pour favoriser l'accès à l'apprentissage ?** »

De Réjane Fauser



Les besoins des réfugié-e-s doivent être considérés dans leur ensemble.

Les offres de soutien qui ont une influence positive sur l'accès à la formation peuvent être très variées. Revenir à l'ensemble de la situation de la personne et être à son écoute est essentiel afin que le soutien puisse se faire dans la sphère qui lui est importante pour lever avec elle les obstacles qui l'empêchent d'accéder à une formation.

Prendre un pas de recul permet de voir le tableau dans son ensemble et ainsi d'ouvrir des possibilités multiples de soutien à la personne exilée adaptées à ses besoins et qui ont une influence significative sur son accès à la formation.

Nous apprenons beaucoup en écoutant les récits du vécu des personnes qui arrivent en Suisse et qui sont confrontés à la réalité de notre système de formation. Aziz et Dimitri nous ont offert le privilège de leur présence et ont réussi à mettre des mots sur leur vécu en Suisse dans leur parcours de formation.

De retour ici après l'expulsion

« Je suis arrivé en Suisse depuis la Biélorussie en août 2012 en étant mineur. J'habitais dans un foyer MNA. Tout se passait bien avec les éducateurs. J'allais à l'école, et j'ai réussi à avoir une place d'apprentissage en

menuiserie à l'école des métiers de Lausanne. Entre temps ma demande d'asile est refusée, car je n'ai pas réussi à apporter les preuves de mon histoire. Je passe à l'aide d'urgence. L'école des métiers ne peut donc pas me prendre en formation. A ma majorité, je sors du foyer MNA, passe plusieurs mois en 2015 dans les structures d'aide d'urgence, puis plusieurs mois en prison et je suis finalement renvoyé par vol spécial dans mon pays. Ce retour a été très difficile. J'ai été persécuté, alors j'ai rassemblé tous les documents qu'il me fallait pour déposer une nouvelle demande d'asile en Suisse et je suis revenu en automne 2016. Aujourd'hui, j'ai un permis F. C'est beaucoup plus difficile maintenant pour moi d'imaginer faire une formation de 4 ans, car je sens que je suis fatigué. J'ai fait des formations courtes de coach sportif où je vais pouvoir passer des niveaux et que j'aime beaucoup parce que je faisais déjà des arts martiaux dans mon pays. J'ai beaucoup travaillé et économisé pour pouvoir me payer ces formations. Heureusement que j'ai eu ce courage, car les autorités ont refusé de me les rembourser. » (Dimitri)

L'admission à l'école ordinaire a été refusée

« Je suis arrivé en 2015 à l'âge de 15 ans. J'avais encore l'âge d'aller à l'école obligatoire, mais on m'a dit qu'il n'y avait pas assez de place. J'ai donc dû attendre pour avoir des cours de français et ensuite j'ai pu commencer l'école de la transition qui nous aide à chercher des stages pour trouver un apprentissage. Je voyais bien à ce moment que mon niveau de français n'était pas assez bon. Si j'avais été les patrons que j'appelais, moi aussi j'aurais dit non à me prendre en stage. J'ai vite vu que mes amis qui ont pu aller à l'école obligatoire ont appris beaucoup plus vite le français. Ça m'a découragé. Finalement, après une année où j'ai repris des cours de français et où j'ai beaucoup cherché des stages avec ma famille de parrainage, j'ai réussi à avancer. Aujourd'hui, j'ai réussi à trouver un apprentissage comme assistant socio-éducatif. J'aime ce métier, mais je dois beaucoup travailler en français pour rattraper le retard que j'ai pris au début. Ce que je veux dire aujourd'hui, c'est que c'est très important de pouvoir aller à l'école obligatoire au début. » (Aziz)

Différents types de soutien

Ces récits, ainsi que les échanges qui ont suivis ont permis de mettre en lumière différents soutiens pour favoriser la réussite des formations.

Tout d'abord, il a été souligné l'importance de proposer des familles relais, famille de parrainage ou tandem (exemple : projet « un Set de + à table » du SSI), autant pour les MNA que pour les jeunes en foyer pour adultes ou qui sont arrivés avec leurs parents.

Ces familles sont un grand soutien. Elles offrent un cadre sécurisant, un lien avec la société d'accueil et facilitent les démarches notamment pour trouver des stages ou autre en sollicitant leur réseau.

Beaucoup de ruptures sont observées au moment de la transition à la majorité. Il est donc important d'y porter une attention particulière en proposant un accompagnement spécifique pour les 18-25 ans qui prennent en compte leurs besoins singuliers et en prenant soin de la continuité dans l'accompagnement pour que les informations ne se perdent pas lorsque le jeune passe d'une structure à l'autre.

Un autre moment clé où beaucoup de ruptures sont observées est la maternité des jeunes femmes. Lorsqu'elles sont enceintes et ont leur premier enfant, beaucoup de services s'arrêtent ou ne sont pas adaptés pour qu'elle puisse y venir avec l'enfant. Elles n'ont alors plus de cours de langue et s'isolent beaucoup.

Il a également été noté que le défi pour les jeunes n'est pas uniquement de trouver un apprentissage, mais également de le réussir. Le niveau d'exigence est élevé lorsqu'en plus ils doivent en parallèle gérer seul tout leur quotidien et rattraper leur lacune en français. Il serait donc essentiel pour favoriser la réussite des apprentissages d'offrir un accompagnement régulier et individualisé pendant toute la période de l'apprentissage pour prévenir les échecs et offrir les soutiens nécessaires.

Un questionnement a été soulevé pour savoir comment rendre accessible les informations concernant les formations et le travail en Suisse. Quel accompagnement peut être proposé directement dans les foyers pour que l'accès aux stages puisse être facilité et que les compétences pratiques puissent être valorisées ? Des suivis de proximités semblent essentiels.

Les discussions de ce workshop ont permis d'affirmer une nouvelle fois l'importance de prendre en compte les besoins globaux des personnes exilées en considérant leur âge et leur contexte de vie. L'accès à la scolarité et à la formation doit être garanti pour tous les mineurs peu importe leur statut et peu importe le flux migratoire. Un accompagnement régulier et de proximité est essentiel pour offrir un soutien adéquat dans le cursus de formation. Sans oublier le soutien précieux que peut offrir la population de la société d'accueil et l'avantage donc certain qu'il y a de faciliter les liens et les rencontres avec celle-ci. ■

Réjane Fauser travaille comme éducatrice dans un centre d'accueil pour mineurs non accompagnés réfugiés à Lausanne. Elle est membre du SSP.

Christine Häslér,
directrice bernoise
de l'instruction
publique et de la
culture.

Soyez critiques et engagez-vous !

Allocution de bienvenue de la responsable de la Direction de l'instruction publique et de la culture du Canton de Berne, Christine Häslér, à l'occasion de la journée d'étude « Réfugié-e-s – Education, intégration et émancipation » du 7 septembre 2019.

Chères participantes, Chers participants, vous êtes venu-e-s aujourd'hui – un jour de congé – des quatre coins de la Suisse à Berne, car vous aimeriez améliorer les possibilités de formation des exilé-e-s dans notre pays.

Cela m'impressionne et me réjouit beaucoup. J'aimerais, à cet endroit, remercier cordialement le SSP et Solidarité sans frontières, pas seulement pour avoir initié et organisé aujourd'hui cette conférence. Je vous adresse aussi mes remerciements pour votre engagement sans faille pour tous les droits fondamentaux des exilé-e-s et migrant-e-s. Et finalement, j'aimerais exprimer ma gratitude pour votre accompagnement critique de l'activité de l'Etat en matière de migration, intégration et éducation. Cet engagement est extrêmement précieux au niveau éducatif et socio-politique.

Le droit à l'éducation constitue un droit humain, et partant, n'est pas lié au statut de séjour. La formation permet l'épanouissement de la personnalité et la conscience de la dignité humaine. En outre, elle mène à une participation responsable, sociale et économique. L'importance de l'éducation pour l'individu, la société et l'économie est incontestable. Elle est toute aussi significative pour l'intégration et l'émancipation des exilé-e-s – mais aussi pour d'autres immigré-e-s, notamment :

- pour les personnes immigrées depuis de nombreuses années ;
- les jeunes ayant immigré tardivement dans le cadre du regroupement familial ;
- les secondas et secondos, qui ont passé par tout le système éducatif suisse mais qui sont défavorisés en raison de leur origine migratoire.

Le groupe des personnes immigrées est, exprimé en chiffres, beaucoup plus important que celui des réfugié-e-s, mais il bénéficie malheureusement de nettement moins d'attention et de moyens financiers, bien qu'il se trouve devant des problèmes semblables à ceux rencontrés par les réfugié-e-s. C'est la raison pour laquelle je me permets de vous demander de suivre mes réflexions dans les propos que je vais avancer. Le manque d'intégration pour les femmes et hommes qui sont venus chez nous par l'immigration ou la fuite, et qui restent ici, menace la cohésion sociale et, ce qu'on peut également brandir devant les personnes critiques, prêterite notre équilibre financier.

En outre, en raison de notre besoin en personnel spécialisé, nous laissons passer des chances et occasions. Si nous investissons dans le potentiel de ces personnes, nous recevrons beaucoup en retour, notamment de futurs spécialistes – pour les soins, l'artisanat, les métiers en manque de spécialistes, pour notre économie et notre société.

Je partage votre vision d'une formation pour toutes et tous :

- les immigré-e-s et les réfugié-e-s doivent également pouvoir, dans le cadre de leur potentiel individuel, bénéficier d'une formation et d'un perfectionnement ;
- trouver un travail correspondant à leurs capacités, participer à la vie sociale et structurer leur vie de manière autonome.

Le fait que ces personnes, en raison de leur origine, apportent dans leur bagage une autre langue, d'autres expériences éducatives, des valeurs fondamentales et une autre culture, complique, voire ne permet souvent pas d'accéder directement à la formation ordinaire. C'est pourquoi des offres de formation complémentaires s'avèrent nécessaires. Le sésame le plus important permettant d'accéder à la formation est que les femmes et les hommes maîtrisent une de nos langues nationales, ou tout au moins en aient de bonnes connaissances. Ceci est valable pour le domaine pré-scolaire.

Ainsi, la formation scolaire ou la qualification professionnelle peuvent se réaliser, de même que l'intégration dans le marché du travail et une participation reposant sur l'autoresponsabilité au sein de la société peuvent aboutir.

Au niveau national et cantonal, on a reconnu qu'il y a nécessité d'agir concernant l'apprentissage d'une langue nationale. La mise en œuvre de l'« Agenda Intégration Suisse » – les jeunes et jeunes adultes apprennent plus rapidement une langue nationale et se préparent à une activité professionnelle – donnera ici un bon coup d'accélérateur, à moyen terme aussi pour les personnes arrivées dans le cadre du regroupement familial. Et pourtant, l'accès à la formation dans les cantons ne sera jamais complètement uniforme. En effet, les cantons sont trop différents, et par conséquent aussi dans leurs structures et leurs possibilités d'offres.

Dans le Canton de Berne, nous mettons tout en œuvre pour permettre à chacun-e d'accéder à la formation et pour utiliser au maximum, à cet effet, les marges de manœuvre légales et financières. A cet égard, nous proposons diverses offres, tant dans le domaine scolaire obligatoire que post-obligatoire :

Ecole obligatoire

- Les jeunes et enfants exilé-e-s sont, comme d'ailleurs les nouveaux immigrant-e-s en provenance d'autres régions linguistiques, directement soutenus par l'offre « Deutsch als Zweitsprache » (DaZ) ou « français langue seconde » (FLS) dans la classe ordinaire ou par le biais d'un cours intensif DaZ ou FLS.
- Nous soutenons des communes au moyen de locaux collectifs lors de l'élaboration de bonnes solutions scolaires pour ces enfants exilé-e-s.

- Dans le quotidien, notre guide « Flüchtlingskinder in der Volksschule » (enfants réfugié-e-s à l'école).

- Notre cours intensif régional (CIR+) pour les 13 à 17 ans est une réponse au fait que de plus en plus de jeunes qui immigreront en Suisse sont soit analphabètes, soit ne connaissent pas l'alphabet latin, certains n'apportant aucun bagage scolaire, voire aucune formation comparable à la nôtre.

Nous avons créé cette offre en 2016 afin de leur permettre un accès à une structure ordinaire. Les enseignant-e-s travaillent dans des cours CIR+, individuellement avec les jeunes en vue du passage dans les classes supérieures du degré secondaire I ou dans une offre de passerelle du degré secondaire II.

Degré secondaire II

Ici également, on prend au sérieux le droit à l'éducation. Si possible tous les jeunes et jeunes adultes doivent pouvoir passer un diplôme de niveau secondaire II, indépendamment de leur statut de séjour. En comparaison nationale, la solution du Canton de Berne est toutefois généreuse :

- les offres de passerelle sont accessibles pour les jeunes adultes jusqu'à 25 ans ; aussi pour les requérant-e-s mineurs non accompagnés (MNA) ;
- les personnes avec un statut de séjour irrégulier (livret N) sont admises ;
- pour les adultes de plus de 25 ans, nous avons également créé une offre.

Notre palette d'offres de passerelle est variée et spécifique aux divers groupes-cible :

- L'« Année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API) » représente un accès approprié à l'éducation pour de nombreux exilé-e-s et immigrant-e-s arrivés tardivement en Suisse.

Nous avons largement doublé cette offre (de 28 à 59 classes) en peu de temps après la crise migratoire en 2015. Au niveau financier et aussi des locaux disponibles, nous avons buté sur des limites.

- Les préapprentissage constituent également un accès très important. Ils permettent d'acquérir de vraies expériences professionnelles, aussi concernant le marché du travail. Il n'est pas rare de voir de jeunes apprenant-e-s commencer un apprentissage dans la même entreprise.

J'aimerais soulever ici le « Programme pilote de préapprentissage d'intégration et d'encouragement précoce de la langue » un projet du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). En été 2018, nous avons commencé dans le Canton de Berne avec plus de 100 réfugié-e-s reconnus et personnes admises à titre provisoire et avons terminé le premier cursus avec succès. 75 pour cent des participant-e-s ont réussi le passage dans la formation de base professionnelle.

« Nos efforts en vue d'une amélioration de l'accès à la formation et à une qualification portent lentement mais sûrement leurs fruits, ce qui est motivant. »

Ce qui a sûrement mené au succès est le fait qu'avec ce type de préapprentissage nous avons emprunté de nouvelles voies :

- une clarification du potentiel effectuée à plusieurs niveaux décide de l'admission ;
- l'enseignement est structuré en fonction des champs professionnels et les apprenant-e-s sont attribués à des classes selon le métier choisi ;
- les contenus d'apprentissage ont été définis en étroite collaboration avec les organisations du monde du travail (OrTra), ce qui garantit une forte proximité avec le marché du travail.

De toute façon, nous trouvons important dans le Canton de Berne de continuer de développer les offres de passerelle en commun, c'est-à-dire en étroite collaboration avec d'autres directions et offices impliqués. L'économie en fait également partie. Il faut des entreprises formatrices disposées à ce que ces personnes fassent leurs propres expériences de travail, et prêtes à les former.

Nos efforts en vue d'une amélioration de l'accès à la formation et à une qualification portent lentement mais sûrement leurs fruits, ce qui est motivant. Un bémol quand même, malgré tous nos efforts, ce sont les décisions de renvoi du SEM à l'encontre de jeunes personnes durant la préparation professionnelle, ou même durant l'apprentissage. Ici, une modification de la loi s'impose. Nous sommes très reconnaissant-e-s si de larges cercles s'engagent pour le fait que des jeunes frappé-e-s par une décision de renvoi durant la préparation ou l'apprentissage professionnel puissent terminer leur formation et quitter seulement après notre pays.

Je vous souhaite d'ores et déjà des expériences passionnantes lors de la conférence d'aujourd'hui. **Soyez critique. Mais laissez-vous aussi inspirer par de bons exemples.** ■

Une formation de qualité pour toutes et tous

Le Syndicat des services publics (SSP) s'engage pour le droit à l'éducation et pour de bonnes conditions d'enseignement.

Des moyens suffisants sont indispensables afin de garantir à chaque élève l'accès à une formation de qualité.

Nous combattons les mesures d'économies qui réduisent les budgets alloués au système éducatif.

Nous nous battons contre la surcharge de travail des enseignant-e-s, pour des effectifs de classe réduits, pour mettre fin aux contrats précaires et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Notre syndicat est actif dans les différents cantons ainsi qu'au niveau national. Il regroupe des enseignant-e-s de tous les domaines de la scolarité.

Ensemble,
nous sommes
plus fort-e-s :
rejoignez-
nous !

CLASSES
SURCHARGEES
NON

Engagez-vous avec Solidarité sans frontières !

- **Devenez membre**
cotisation normale 70 CHF / cotisation réduite 30 CHF /
couple 100 CHF / organisations 120 CHF
- **Abonnez-vous au bulletin**
individuel 30 CHF / organisations 50 CHF
- **Soutenez-nous en faisant un don**
- **Participez à nos activités**

Toutes les informations : www.sosf.ch



Pour une société
ouverte et un
accueil digne
Contre l'exclusion
et le racisme